



**Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne

# Conseil Municipal 5 septembre 2023



# Ordre du jour

## **FINANCES LOCALES**

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'achat de cages de piégeage des ragondins
2. Attribution d'une subvention d'aide à la création à l'association « une danse à la foy »
3. Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1

## **COMMANDES PUBLIQUES**

4. Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire : Approbation de deux déclarations de sous-traitance – LOT 1 – DESAMIANPAGE – DEMOLITION – GROS-ŒUVRE (SARL PSL SECURITE INCENDIE / SAS CONCEPT BAT 31)
5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632
6. Construction du complexe scolaire élémentaire : Modification du montant de sous-traitance – LOT 1 : VRD – TERRASSEMENTS



# Ordre du jour (Suite)

## ***DOMAINE ET PATRIMOINE***

7. Approbation du projet de cession d'une parcelle relevant du domaine privé communal

## ***INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE***

8. Désignation des référents déontologues pour les élus locaux (HGI)

## ***FONCTION PUBLIQUE***

9. Approbation de la délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail en vigueur dans la collectivité (annule et remplace la délibération du 14 juin 2022) (Horaires d'été, ludothèque et Urbanisme)  
Annualisation du temps de travail



# Ordre du jour (Suite)

## ***LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE***

10. Création et dénomination d'une zone agglomérée au lieu-dit « Parayre »

## ***AMENAGEMENT DU TERRITOIRE***

11. Rénovation des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 61 lanternes de style – 05AT0276

12. Rénovation des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 69 lanternes résidentielles – 05AT0277

13. Approbation d'une délibération de principe relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage du GR 86 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue de son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



# Ordre du jour (Suite et fin)

## ***POINTS COMPLEMENTAIRES***

- Présentation du rapport annuel d'activité 2022 de la communauté de communes cœur de Garonne
- Présentation du rapport annuel d'activité 2022 du syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-18 du 8 juin 2023

### Travaux de rénovation des façades de l'ancienne école

**élémentaire** (Annule et remplace pour cause d'erreur matérielle la décision D. 2023-16 du 12 mai 2023 portant sur le même objet).

- Un marché à procédure adaptée est passé avec la société SERVICE CORREA, domiciliée 60 boulevard de Thibaud à TOULOUSE (31084), pour les **travaux de rénovation des façades** de l'ancienne école élémentaire.
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de **44 400 € HT** (53 280 € TTC).



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 4 avril 2023

**DECISION N° D. 2023-16 du 12 mai 2023**

**Travaux de rénovation des façades de l'ancienne école élémentaire**

- Un marché à procédure adaptée est passé avec la société SERVICE CORREA, domiciliée 60 boulevard de Thibaud à TOULOUSE (31084), pour les **travaux de rénovation des façades** de l'ancienne école élémentaire.
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de **34 800 € HT** (41 760 € TTC).



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-19 du 7 juillet 2023

### Suppression de la régie de recettes ludothèque

- Considérant qu'en raison du faible volume des produits soumis à l'encaissement et de la vocation sociale de la ludothèque, la commune a décidé **d'opter pour la gratuité des prêts de jeux** et a décidé dans le même temps de **recouvrer directement les pertes ou les détériorations** des jeux **en émettant un titre de recette** à l'encontre du preneur défaillant.
- Il est décidé la suppression de la régie de recettes ludothèque fonctionnant sans fond de caisse **à compter du 11 juillet 2023**.
- L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant était initialement fixé à 1 220 € est supprimée à compter du 11 juillet 2023.





# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-20 du 11 juillet 2023 Tarifs municipaux

(Annule et remplace décision 2022-16 du 23 mai 2022 )

### Cimetières communaux :

- Concessions funéraires (durée 30 ans)	510 € (3 m x 2 m) 255 € (3 m x 1 m)
- Dépositoires	Gratuit les 8 premiers mois Du 9 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois : 100 €/ mois commencé A partir du 13 <sup>ème</sup> mois : 300 €/mois commencé
- Sites cinéraires (durée 30 ans)	Cavurne 1,5 m <sup>2</sup> : 1 000 € Case de columbarium de 0,45 m x 0,45 m : 500 €
- Dispersion des cendres au Jardin du souvenir	Gratuit

### Marché de plein vent (tarifs annuels proratisés à partir de la première date d'installation)

*Titre émis à l'encontre du commerçant abonné au cours du dernier trimestre de l'année civile ou, pour les commerçants non abonnés dans les 5 jours qui suivent la date d'installation*

- Sans électricité (1 à 2 présences par mois)	7,20 €/mètre linéaire/an
- Sans électricité (3 à 5 présences par mois)	14,40 €/mètre linéaire/an
- Avec électricité (1 à 2 présences par mois)	12 €/mètre linéaire/an
- Avec électricité (3 à 5 présences par mois)	24 €/mètre linéaire/an
- Commerçant non abonné (volant)	8 €/jour



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-20 du 11 juillet 2023 Tarifs municipaux

*(Annule et remplace décision 2022-16 du 23 mai 2022 )*

### Food-trucks et petites restaurations non sédentaires (par emplacement)

*Titre mensuel à terme échu émis à l'encontre du commerçant dans le mois calendaire qui suit le mois d'installation*

- Sans électricité	5 €/jour
- Avec électricité	8 €/jour
- Forfait mensuel sans électricité	15 €/mois
- Forfait mensuel avec électricité	24 €/mois
- « Terrasses » (tables et chaises en quantités limitées) par jour d'installation	5 premiers m <sup>2</sup> : Gratuits 5 euros par m <sup>2</sup> supplémentaire

### Redevances d'occupation du domaine public (par an et par propriétaire) sans proratisation de durée

- Terrasses non couvertes, non closes et non permanentes (soumises à un arrêté reconductible)	5 premiers m <sup>2</sup> : Gratuits 5 euros par m <sup>2</sup> supplémentaire
---	---



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-20 du 11 juillet 2023 Tarifs municipaux

*(Annule et remplace décision 2022-16 du 23 mai 2022 )*

Nouveau

Droits de places fêtes foraines (par festivités) - Eau et électricité comprises	
MODULE 1 : METIERS POUR ENFANTS	
- Manèges de moins de 12 mètres	20 €
- Manèges de plus de 12 mètres	30 €
MODULE 2 : METIERS TOUS PUBLICS	
- Manèges de moins de 12 mètres	30 €
- Manèges de plus de 12 mètres	50 €
MODULE 3 : CARAVANES, BARAQUES, ETC...	
- Métiers de 0 à 2 mètres	2 €
- Métiers de moins de 10 mètres	20 €
- Métiers de plus de 10 mètres	30 €



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-20 du 11 juillet 2023 Tarifs municipaux

(Annule et remplace décision 2022-16 du 23 mai 2022 )

**Nouveau**

<b>Locations de salles (SDF « La Halle » et « Le Parayré ») – Réservées aux habitants de la commune</b>	
<i>Titre émis à l'encontre du titulaire du contrat dans les 5 jours qui suivent l'utilisation ou l'annulation tardive.</i>	
- Week-end (vendredi après-midi au dimanche soir)	375 €
- Jours fériés et lundi de Pentecôte – La journée	315 €
- A la journée (lundi matin au jeudi soir inclus)	165 €
- Journée supplémentaire (hors jours fériés)	165 €
- Demi-journée supplémentaire	107,50 €
- Dégradations (cf. règlement des locations)	1 000 €
- Nettoyage, perte des clés et désistement inférieur à 30 jours calendaires (sauf situation exceptionnelle sur décision expresse de la commune)	100 €
- Absence de tri ou non-respect des consignes de tri sélectif	100 €
<b>Ludothèque</b>	
- Forfait perte ou détérioration d'un jeu en valeur à neuf de remplacement comprise entre 1 € et 30 euros	30 €
- Forfait perte ou détérioration d'un jeu en valeur à neuf de remplacement comprise entre 31 € et 50 euros	50 €
- Forfait perte ou détérioration d'un jeu en valeur à neuf de remplacement comprise entre 51 € et 80 euros	80 €



# Compte-rendu des décisions prises depuis le 6 juin 2023

## DECISION N° D. 2023-21 du 13 juillet 2023

### Location, installation et maintenance des photocopieurs

- Un marché à procédure adaptée est passé avec la société RICOH France SAS , domiciliée Parc Icade – 7/9 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94510), pour la location et la maintenance des photocopieurs.
- Le marché est conclu pour une durée initiale de **60 mois à compter du 1er octobre 2023**. Il pourra être prolongé pour une durée maximale de 1 an sur décision expresse de l'acheteur public.



# 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'achat de cages de piégeage des ragondins

- Par courriel en date du 11 juillet 2023, l'association « ACCA Sainte-Foy » a fait part à la commune de ses activités de lutte contre la prolifération des nuisibles et notamment des **ragondins** qui causent de nombreux dégâts sur les infrastructures publiques et privées.
- Les campagnes de piégeage des ragondins menées par l'ACCA sont ainsi rendues possibles par l'utilisation de cages dites « à renards » dont le nombre est, pour l'heure, insuffisant.



# 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACCA de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'achat de cages de piégeage des ragondins

## Proposition:

**VERSER** une subvention exceptionnelle de **409 €** à l'association « ACCA Sainte-Foy » pour l'achat de cages de piégeage des ragondins.

**PORTER** le montant de la réserve associative à 2 537 €.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



## 2. Attribution d'une subvention d'aide à la création à l'association « une danse à la foy »

- Création d'une nouvelle association dénommée « Une Danse à la Foy » dont l'objet est de promouvoir et de développer la pratique de la danse et la gymnastique rythmique auprès des enfants.
- Accompagnement en lui versant une **subvention exceptionnelle de démarrage**.

### Proposition:

**VERSER** une subvention exceptionnelle d'aide à la création de **300 €** à l'association « UNE Danse à la Foy » .

**PORTER** le montant de la réserve associative à 2 237 €.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.





### 3. Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1

- Pour les **dépenses d'investissement**, il convient d'abonder les chapitres 20 et 041 depuis le chapitre 21 pour pallier à l'insuffisance des crédits nécessaires à l'acquisition des logiciels du socle numérique, au solde à verser au bureau d'étude qui a accompagné la commune dans l'élaboration du PLU et à l'absence des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à réaliser pour répondre à une demande d'avance émise par une entreprise intervenant sur les travaux de réhabilitation de l'ancienne école élémentaire.

Chapitre/Article	BP2023 (Dont RAR) + VIREMENT CREDIT	A modifier comme suit	Nouvelle proposition
<b>Chapitre 21</b> / Art. 2131 – Bâtiments publics	902 064.75	-2 779.05	899 285.70
<b>Chapitre 20</b> / Art. 202 – Frais études, élaboration, modification et révision	5 841.75	1 500	7 341.75
<b>Chapitre 041</b> / Art. 2131 – Bâtiments publics	0	1 279.05	1 279.05



### 3. Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1

- Au niveau des **recettes d'investissement**, il convient d'abonder le chapitre 041 depuis le chapitre 10 pour pallier l'absence des crédits nécessaires aux écritures d'ordre à réaliser pour répondre à une demande d'avance émise par une entreprise intervenant sur les travaux de réhabilitation de l'ancienne école élémentaire.

Chapitre/Article	BP2023 (Dont RAR) + VIREMENT CREDIT	A modifier comme suit	Nouvelle proposition
<b>Chapitre 10</b> / Art. – 10226 Taxe d'aménagement	31 000	-1 279.05	29 720.95
<b>Chapitre 041</b> / Art. 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0	1 279.05	1 279.05



### 3. Budget communal : Approbation de la décision modificative n°1

Proposition:

**APPROUVER** les modifications sur le budget communal 2023 telles que:

Chapitre/Article	BP2023 (Dont RAR) + VIREMENT CREDIT	A modifier comme suit	Nouvelle proposition
<b>Chapitre 21</b> / Art. 2131 – Bâtiments publics	902 064.75	-2 779.05	899 285.70
<b>Chapitre 20</b> / Art. 202 – Frais études, élaboration, modification et révision	5 841.75	1 500	7 341.75
<b>Chapitre 041</b> / Art. 2131 – Bâtiments publics	0	1 279.05	1 279.05

Chapitre/Article	BP2023 (Dont RAR) + VIREMENT CREDIT	A modifier comme suit	Nouvelle proposition
<b>Chapitre 10</b> / Art. – 10226 Taxe d'aménagement	31 000	-1 279.05	29 720.95
<b>Chapitre 041</b> / Art. 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0	1 279.05	1 279.05



#### 4. Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire : Approbation de deux déclarations de sous-traitance - LOT 1 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE (SARL PSL SECURITE INCENDIE / SAS CONCEPT BAT 31)

- Par demande écrite reçue en mairie le 16 juin 2023, l'entreprise EHBI SAS fait part à la commune de son intention de **sous-traiter les travaux de reprise en sous œuvre de la cage et de la gaine d'ascenseur** à la SAS CONCEPT BAT 31 domiciliée 18 route de Grenade à BEAUZELLE (31700) pour un montant maximum HT/TTC de **18 823,75 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise EHBI SAS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitant,



#### 4. Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire : Approbation de deux déclarations de sous-traitance - LOT 1 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE (SARL PSL SECURITE INCENDIE / SAS CONCEPT BAT 31)

- Par demande écrite reçue en mairie le 10 juillet 2023, l'entreprise EHBI SAS fait part à la commune de son intention de **sous-traiter la fourniture et la pose d'un exutoire de désenfumage avec asservissement** à la SARL PSL SECURITE INCENDIE domiciliée 25 avenue Léonard De Vinci à LA SALVETAT SAINT GILLES (31880) pour un montant maximum HT/TTC de **5 560,00 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise EHBI SAS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitant,



#### 4. Aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire : Approbation de deux déclarations de sous-traitance - LOT 1 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE (SARL PSL SECURITE INCENDIE / SAS CONCEPT BAT 31)

##### Proposition:

**ACCEPTER** la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EHBI SAS pour la réalisation des travaux de reprise en sous œuvre de la cage et de la gaine d'ascenseur par la SAS CONCEPT BAT 31 domiciliée 18 route de Grenade à BEAUZELLE (31700) pour un montant maximum HT/TTC de **18 823,75 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

**ACCEPTER** la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EHBI SAS pour la fourniture et la pose d'un exutoire de désenfumage avec asservissement par la SARL PSL SECURITE INCENDIE domiciliée 25 avenue Léonard De Vinci à LA SALVETAT SAINT GILLES (31880) pour un montant maximum HT/TTC de **5 560,00 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



## 2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

- Suite à de récentes réunions avec le bureau d'études ATELIER INFRA et avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, un **chiffrage affiné du projet** a été communiqué à la commune.
- Cette nouvelle étude permettrait non seulement d'intégrer la phase 1 et la phase 2 telles qu'évoquées précédemment à un coût inférieur à celui qui était initialement projeté mais aussi de **prendre en compte la phase 3** relative aux places de stationnement sur la partie basse de l'avenue du 19 mars 1962.

Extrait du  
Conseil Municipal  
du 20 septembre 2022



## 2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632

(tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

- La tranche 1, d'un montant de 131 264 € HT contre 147 849 € HT inscrits précédemment, comprendrait la création des stationnements en centre-bourg, la reprise du piétonnier en centre-bourg, la reprise du réseau pluvial, etc.
- Les travaux pourraient être entrepris dès la fin de l'année 2022.
- La tranche 2 et la tranche 3, prévues dès 2023 pour un montant total de 168 690 € HT contre un montant initial de 211 140 € HT pour la seule tranche 2, comprendraient la création du cheminement piétonnier le long des platanes, la reprise du piétonnier le long de la RD et la **création de places de stationnement sur la partie basse de l'avenue.**

Extrait du  
Conseil Municipal  
du 20 septembre 2022





## 2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

### Proposition:

**APPROUVER** le projet tel que présenté ci-dessus,

**APPROUVER** la réalisation de la tranche 1 pour un montant de 131 264 € HT dès 2022 et la réalisation des tranches 2 et 3 pour un montant de 168 690 € HT dès 2023,

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement des subventions au taux maximum applicable en la matière,

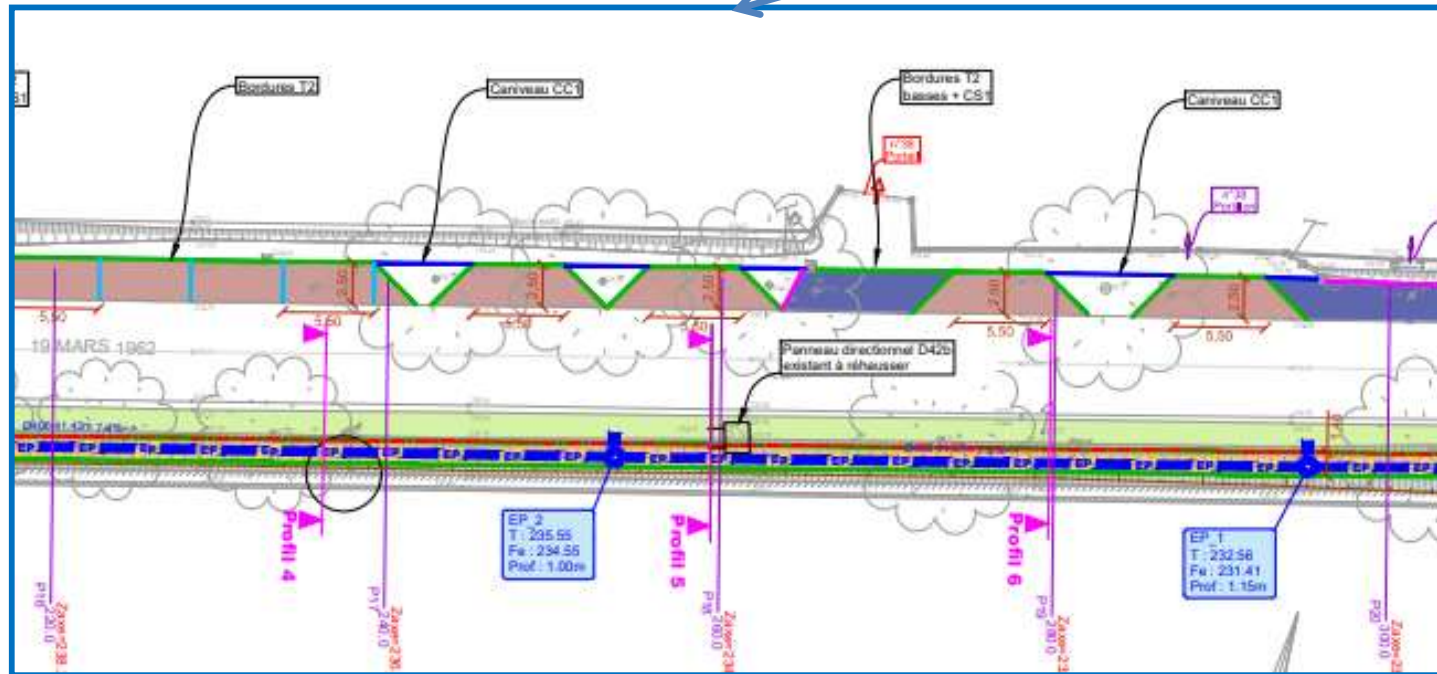
**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**ANNULER ET DE REMPLACER** par la présente la délibération 31-2022 du 14 juin 2022 portant sur le même objet

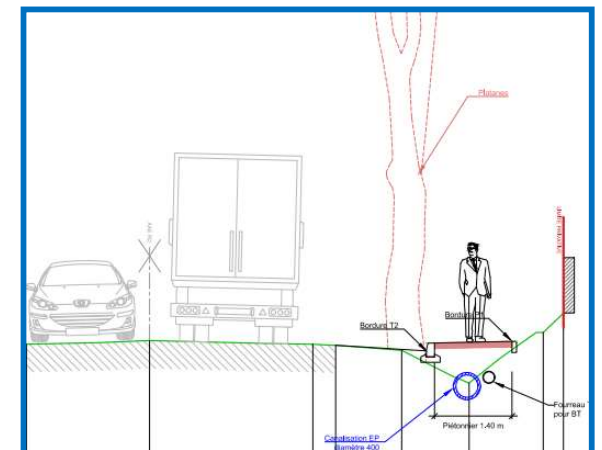
Extrait du  
Conseil Municipal  
du 20 septembre 2022



# 5. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranches 1 et 2)



Extrait du  
Conseil Municipal  
du 14 juin 2022



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

- La consultation a été passée selon **une procédure adaptée incluant les critères pondérés** suivants :
  - 60 % : Prix des prestations
  - 40 % : Valeur technique, délai, organisation, sécurité et planning d'exécution
- **L'avis d'appel public à la concurrence** a été publié le **4 avril 2023** sur les supports suivants :
  - Diffusion Presse : Marchés Online, La Dépêche du Midi édition Haute Garonne
  - Diffusion web : La Dépêche du Midi + site internet communal
- La date et l'heure **limite de réception des offres** ont été fixées au **lundi 15 mai 2023 à 12h00**.
- La **Commission d'Appel d'Offres** s'est réunie le **24 mai 2023** à 16h30 à l'occasion de l'**ouverture des plis**.
- Le délai de validité des offres a été fixé à : 120 jours



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

- Le **7 juin 2023** , le représentant du maître d'œuvre a présenté son rapport préliminaire d'analyse des offres. L'objet de ce rapport était de **désigner les candidats admis en phase de négociation**.
- La phase de négociation s'est déroulée du **13 juin 2023 au 27 juin 2023**.
- L'analyse des offres a été réalisée par l'Atelier INFRA représenté par Monsieur Florian SAUVETRE.
- Le **29 juin 2023** le représentant du maître d'œuvre a présenté aux membres de la commission d'appel d'offres son **rapport d'analyse des offres après négociation**.
- La **Commission d'Appel d'Offres** s'est réunie le **5 juillet 2023** pour présenter sa proposition de classement. Lors de cette réunion, la commission a formulé un avis figurant dans un rapport dont la teneur est communiquée à l'assemblée.



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

- Le marché est prévu en **3 tranches** avec une option pour la 3ème tranche :
  - TRANCHE N°01 : du carrefour de la route de Rieumes (RD n°07) au carrefour avec la sortie du nouveau Groupe scolaire.
  - TRANCHE N°02 : de la sortie du nouveau groupe scolaire au carrefour de la route de St Thomas (RD n°53a) – Aménagement du piétonnier Sud
  - TRANCHE N°03 : de la sortie du nouveau groupe scolaire au carrefour de la route de St Thomas (RD n°53a) – Aménagement des stationnements Nord - TRANCHE N°03 – OPTION N°01 : de la sortie du nouveau groupe scolaire au carrefour de la route de St Thomas (RD n°53a) – Aménagement de l'accotement Nord



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

- Les entreprises et groupements suivants ont remis une proposition :

Raison sociale	CP	Ville
CANATP	32600	L'ISLE-JOURDAIN
FLORES TP	82170	BESSENS
CARO TP	31130	QUINT-FONSEGRIVES
OMNI TRAVAUX	31150	LESPINASSE
COLAS FRANCE	31860	LABARTHE-SUR-LEZE
JEAN LEFEBVRE	31321	CASTANET-TOLOSAN



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

- Analyse des offres après négociation et proposition à la CAO :

Retenir l'offre de base avec l'option n°01 (reprise de l'accotement côté nord de la RD - tranche 3) et l'option n°02 (création de 3 places de stationnements côté nord – tranche 3) de l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant global et forfaitaire de 265 129,70€ HT.

### Offre de Base + OPTION 01 + OPTION 02

Entreprise ou groupement	Prix pour mémoire	note prix sur 60	note valeur technique sur 40	Note totale sur 100	Classement
CARO TP	282 464,42€ HT	56,32	38,33	94,65	2 <sup>ème</sup>
<b>ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE</b>	<b>265 129,70€ HT</b>	<b>60,00</b>	<b>38,33</b>	<b>98,33</b>	<b>1<sup>er</sup></b>



## 5. Attribution du marché de travaux d'urbanisation de la RD 632

### Proposition:

**VALIDER** la proposition énoncée ci-dessus

**ATTRIBUER** le marché de travaux de réaménagement du centre-bourg et des accotements de l'avenue du 19 mars 1962 (RD 632) à l'entreprise **Jean LEFEBVRE MIDI PYRENEES**, domiciliée ZI de Vic - 1 rue de la Production BP 12142 à CASTANET TOLOSAN (31321), pour un **montant forfaitaire total HT de 265 129,70 €** (318 155,64 € TTC) correspondant à l'offre de base et aux options n° 1 et n°2 de la tranche 3

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et notifier le marché de travaux à l'entreprise retenue





## 6. Construction du complexe scolaire élémentaire : Modification du montant de sous-traitance - LOT 1 : VRD - TERRASSEMENTS

- Par courrier en date du 26 juin 2023, la société CARO TP informe la commune que certains travaux de terrassement sous-traités initialement n'ont pas été exécutés, à sa demande, par la SARL VAISSE TP.
- Les travaux étant en phase d'achèvement, la société CARO-TP demande donc à la commune de diminuer le montant de la sous-traitance accordée à la SARL VAISSE TP pour pouvoir établir la situation définitive.
- Le montant de la sous-traitance accordée par la société CARO-TP à la SARL VAISSE TP pour la réalisation d'une partie des travaux de terrassement serait ainsi ramenée à **92 276,16 € HT/TTC** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.



## 6. Construction du complexe scolaire élémentaire : Modification du montant de sous-traitance - LOT 1 : VRD - TERRASSEMENTS

- Considérant que **ces modifications de sous-traitance ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise CARO TP reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants

### Proposition:

**ACCEPTER** la nouvelle déclaration modificative de sous-traitance de l'entreprise CARO TP pour la réalisation d'une partie des travaux de terrassement par la SARL VAISSE TP, domiciliée 41 chemin de la Garriguette à GAILLAC (81600)

**RAMENER** le montant maximum HT/TTC des travaux sous-traités à 92 276,16 € (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

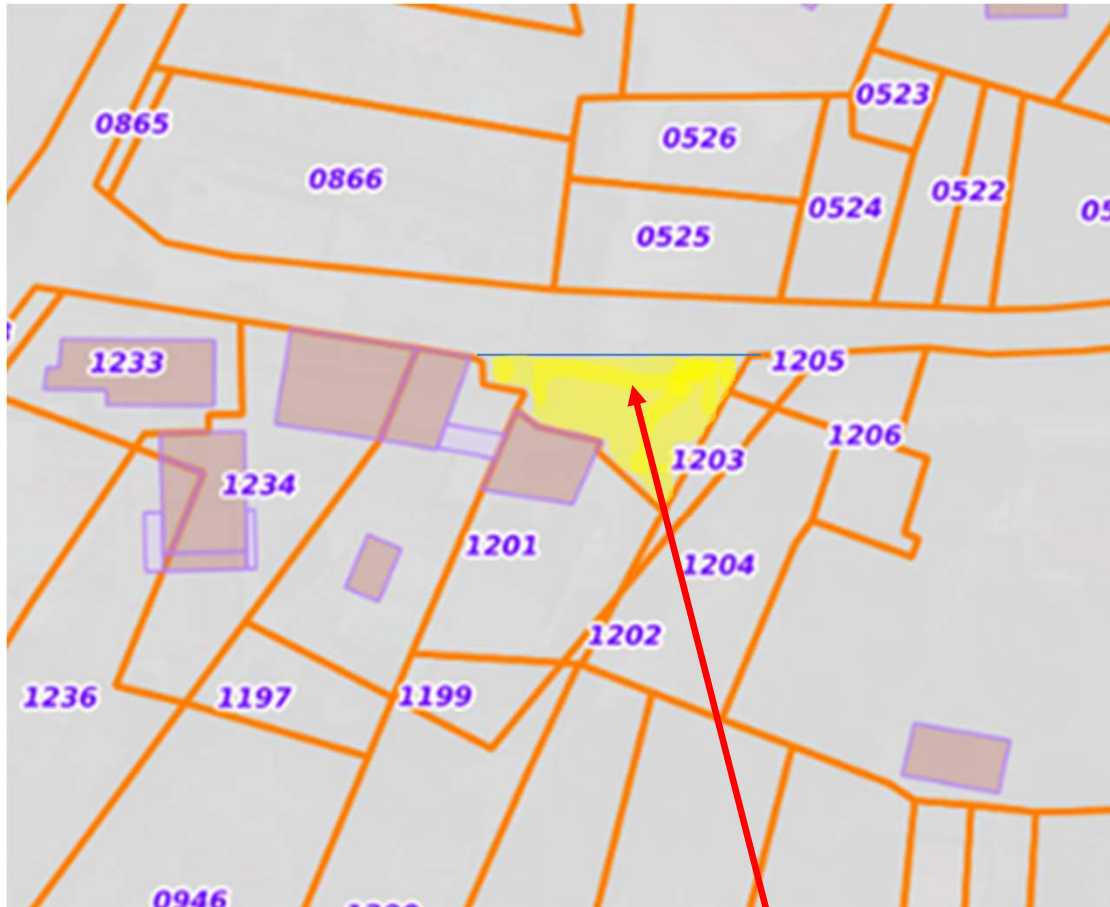


## 7. Approbation du projet de cession d'une parcelle relevant du domaine privé communal

- A la suite d'une **erreur dans l'acte authentique signé en 2006**, Monsieur et Madame LAJARRIGUE ont acquis en toute bonne foi une propriété sur laquelle les précédents propriétaires ont érigé le mur de clôture sur une **parcelle appartenant au domaine privé** de la commune.
- Cette parcelle actuellement non cadastrée d'une **contenance totale de 249 m<sup>2</sup>** est située impasse des Nozes.
- Monsieur et Madame LAJARRIGUE souhaitant vendre leur bien aujourd'hui, il convient de régulariser la situation juridique de cette parcelle qu'ils entretiennent régulièrement depuis 2006.
- Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de la céder, après bornage, à Monsieur et Madame LAJARRIGUE.



## 7. Approbation du projet de cession d'une parcelle relevant du domaine privé communal



249 m<sup>2</sup>

- La cession pourrait intervenir moyennant un prix de 30 euros TTC/m<sup>2</sup>, soit un montant total de **7 470 € TTC**.
- Les frais de bornage pour un montant de **1 796,40 € TTC** seraient à la charge du vendeur et les frais de notaire seraient supportés en totalité par les acquéreurs.



## 7. Approbation du projet de cession d'une parcelle relevant du domaine privé communal

### Proposition:

**APPROUVER** le projet de cession de la parcelle actuellement non cadastrée, d'une contenance totale de 249 m<sup>2</sup> sise impasse des Nozes à Monsieur et Madame LAJARRIGUE domiciliés 55 impasse des Nozes à Sainte-Foy-de-Peyrolières pour un montant total de 7470 euros TTC incluant les frais de bornage ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



## 8. Désignation des référents déontologues pour les élus locaux (HGI)

- En application de la loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS », les collectivités locales, leurs groupements et les syndicats mixtes ont l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux qui sera chargé de leur apporter tout conseil déontologique utile à l'exercice de leur mandat, en particulier en matière de conflit d'intérêts.
- La mission de référent déontologue peut être assurée par une ou plusieurs personnes ou par un collège de personnes. Plusieurs collectivités peuvent également choisir le même référent déontologue et décider ainsi de mutualiser cette fonction.
- Par délibération du 16 mars 2023, le conseil d'administration de HGI a décidé d'élargir la gamme de prestations offertes à ses collectivités adhérentes et de proposer un référent déontologue mutualisé.
- Cette mission sera exercée par 3 agents du service juridique de HGI. Tenus au secret professionnel ils exerceront leurs fonctions en toute indépendance sans rendre compte de leur travail, ni à leur hiérarchie, ni aux collectivités dont les élus auront sollicité leurs conseils.
- Les agents pourront être saisis par mail ([referent.deontologue@atd31.fr](mailto:referent.deontologue@atd31.fr)), par téléphone (mobile dédié) ou par voie postale.



LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

## 8. Désignation des référents déontologiques pour les élus locaux (HGI)

### Proposition:

**DESIGNER** les 3 agents de HGI comme référents déontologiques pour les élus locaux jusqu'au prochain renouvellement général des assemblées locales en 2026 ;

**APPROUVER** le règlement fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue



9. Approbation de la délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail en vigueur dans la collectivité (annule et remplace la délibération du 14 juin 2022) (Horaires d'été, ludothèque et Urbanisme) Annualisation du temps de travail
- Rappel: délibération 46-2022 du 14 juin 2022 relative au temps de travail et fixant les cycles de travail en vigueur dans la collectivité.
  - Suite de la mise en place des horaires d'été pour le service technique et de certaines adaptations liées aux mouvements de personnels intervenus ces derniers mois (ludothèque, urbanisme..) il convient de **mettre à jour** ce document validé par le Comité technique et Social du CDG31 le 27 juin dernier.





## 9. Approbation de la délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail en vigueur dans la collectivité (annule et remplace la délibération du 14 juin 2022) (Horaires d'été, ludothèque et Urbanisme) Annualisation du temps de travail

### Proposition:

**APPROUVER** à nouveau le texte soumis au vote le 14 juin 2022 avec pour seules modifications:

- la mention des horaires d'été du service technique du 15 juin au 15 septembre de chaque année,
- la fixation de la durée hebdomadaire de service à 35 h sans jour de RTT pour l'agent du service urbanisme à sa demande
- l'annualisation du temps de travail sur rythmes scolaires sans RTT pour l'agent à temps complet de la ludothèque.



## 10. Création et dénomination d'une zone agglomérée au lieu-dit « Parayre »

- Projet de création et de dénomination d'une zone agglomérée au lieu-dit « **Parayre, Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières** »
- Pour des raisons de sécurité et afin de **pouvoir limiter la vitesse des usagers à 50 Km/h**, il y a lieu de passer la zone « Parayre » située entre la RD7, PR 31+733 à PR 31+358, et la RD50, PR 9+321 à PR 9+985, en zone agglomérée, qui sera matérialisée par l'implantation des panneaux réglementaires fixés par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967.



# 10. Création et dénomination d'une zone agglomérée au lieu-dit « Parayre »

Actuellement : zone de limitation à 70km/h — et fin de limitation 70km/h —

Actuellement : la zone d'implantation du panneau lieu-dit Parayre —



## 10. Création et dénomination d'une zone agglomérée au lieu-dit « Parayre »

### Proposition:

**APPROUVER** le projet tel que présenté ci-dessus

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier



# 11. Mise à jour des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 61 lanternes de style - 05AT0276

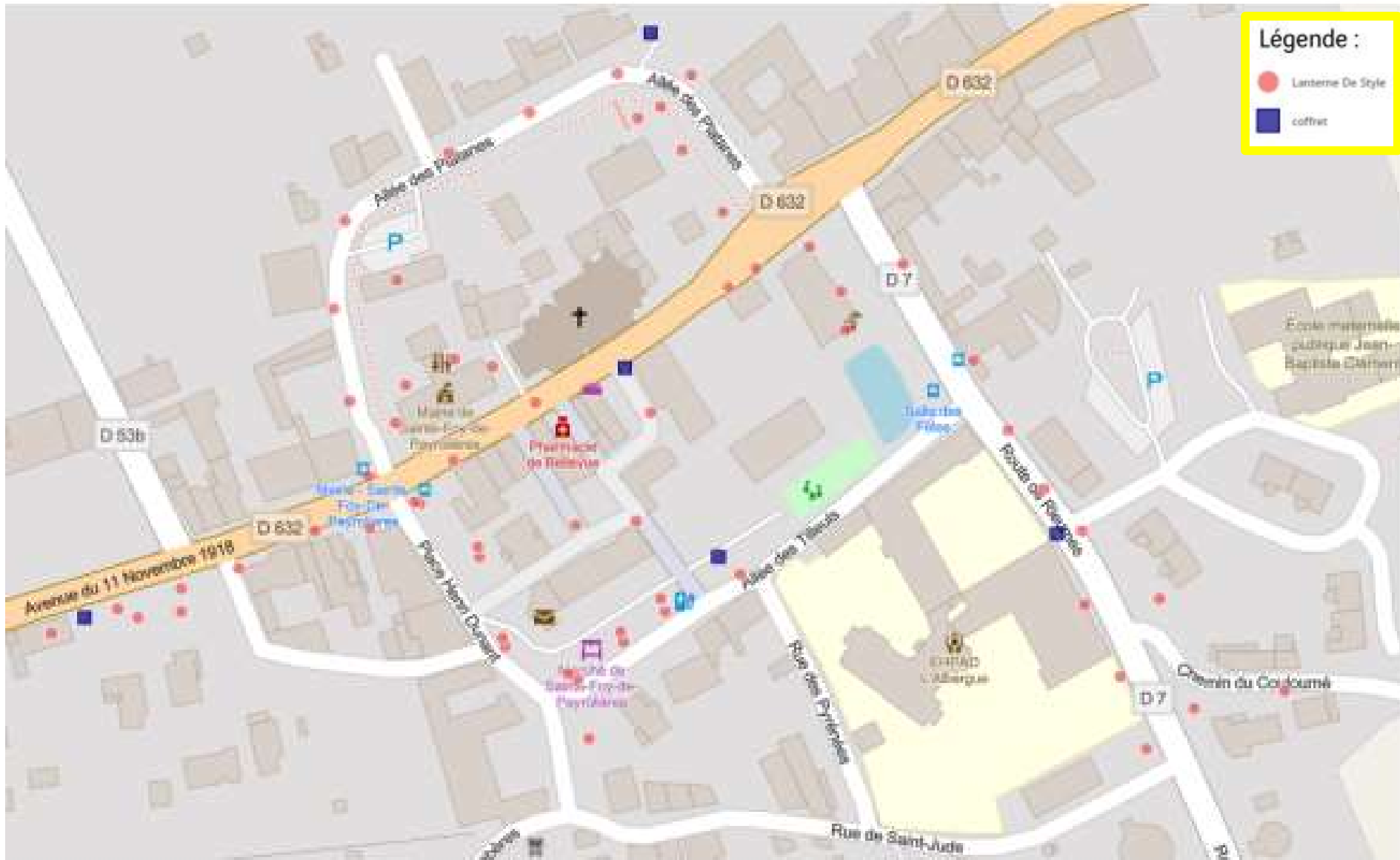
## Rénovation de 61 lanternes de Styles, comprenant :

- La dépose d'une lanterne de Style 52 W LED (à remettre à la commune).
- La dépose d'une lanterne de Style 70 W SHP.
- La dépose de 48 lanternes de Style x 100 W SHP.
- La dépose de 11 lanternes de Style x 150 W SHP.
- La fourniture et pose de 61 lanternes de Style VENEZIA 24 W LED 2700 K avec Driver Bi-Puissance 100% - 30% pendant 7 Heures (-2h/+5h par rapport au point milieu de nuit) en lieu et place des appareils déposés.



# 11. Mise à jour des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 61 lanternes de style - 05AT0276

Aperçu global du programme de remplacement des lanternes résidentielles – LED++



# 11. Mise à jour des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 61 lanternes de style - 05AT0276

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	2 646€/an
Factures d'électricité	3 535€/an	536€/an
Total des dépenses	3 535€/an	3 182€/an

## Proposition:

**APPROUVER** le projet tel que présenté ci-dessus ;

**PRENDRE** en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



## 12. Rénovation des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 69 lanternes résidentielles - 05AT0277

### Rénovation de 69 points lumineux résidentiels, comprenant :

- La dépose de 4 PL x 70 W SHP
- La dépose de 65 PL x 100 W SHP dont 52 en coupure nocturne 1H-5H
- La fourniture et pose de 69 appareils d'éclairage public résidentiels de type CIRKO 26W 2700 K, avec Driver Bi-Puissance 100% - 30% pendant 7 Heures (-2h/+5h par rapport au point milieu de nuit) en lieu et place des appareils déposés. Les appareils seront de RAL Gris.





# 12. Rénovation des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 69 lanternes résidentielles - 05AT0277

Aperçu global du programme de remplacement des lanternes résidentielles – LED++



## 12. Rénovation des appareils d'éclairage public résidentiels - programme LED ++ : approbation du projet de rénovation des 69 lanternes résidentielles - 05AT0277

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	1 921€/an
Factures d'électricité	2 888€/an	678€/an
Total des dépenses	2 888€/an	2 599€/an

### Proposition:

**APPROUVER** le projet tel que présenté ci-dessus ;

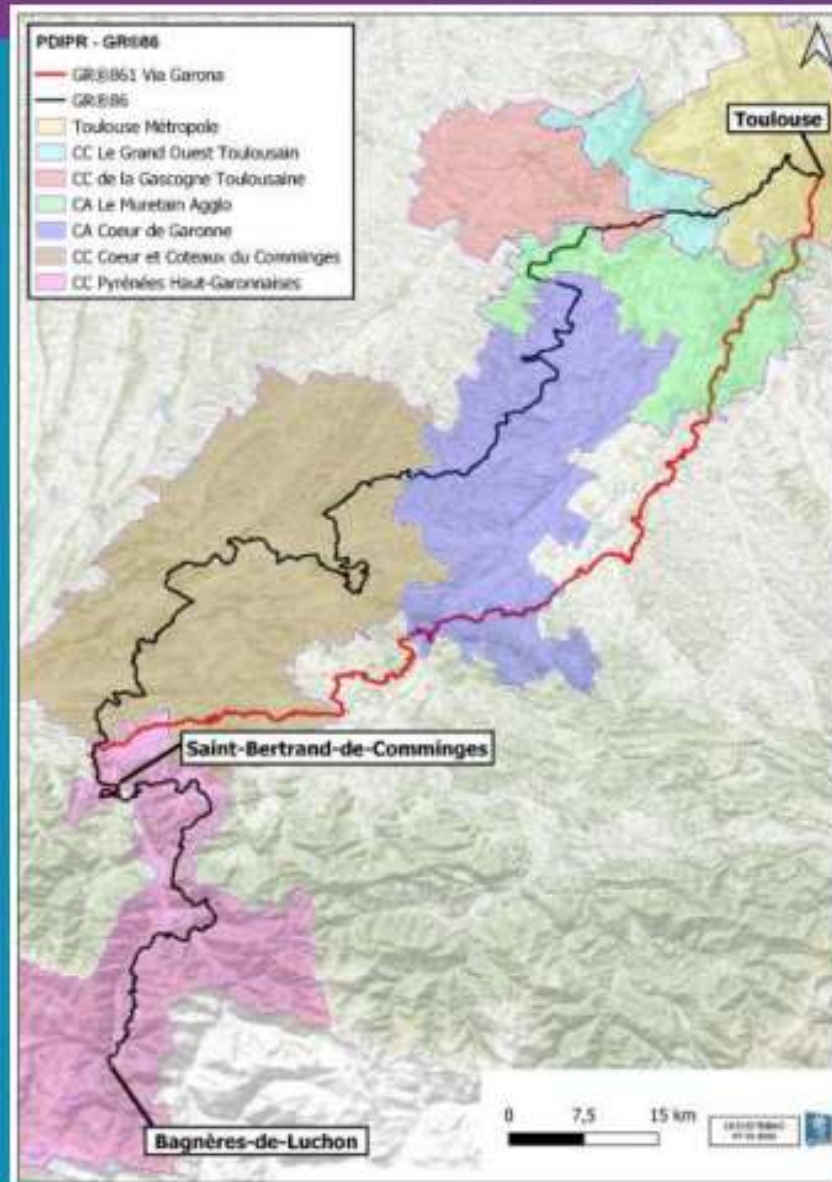
**PRENDRE** en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



# 13. Approbation d'une délibération de principe relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage du GR 86 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue de son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

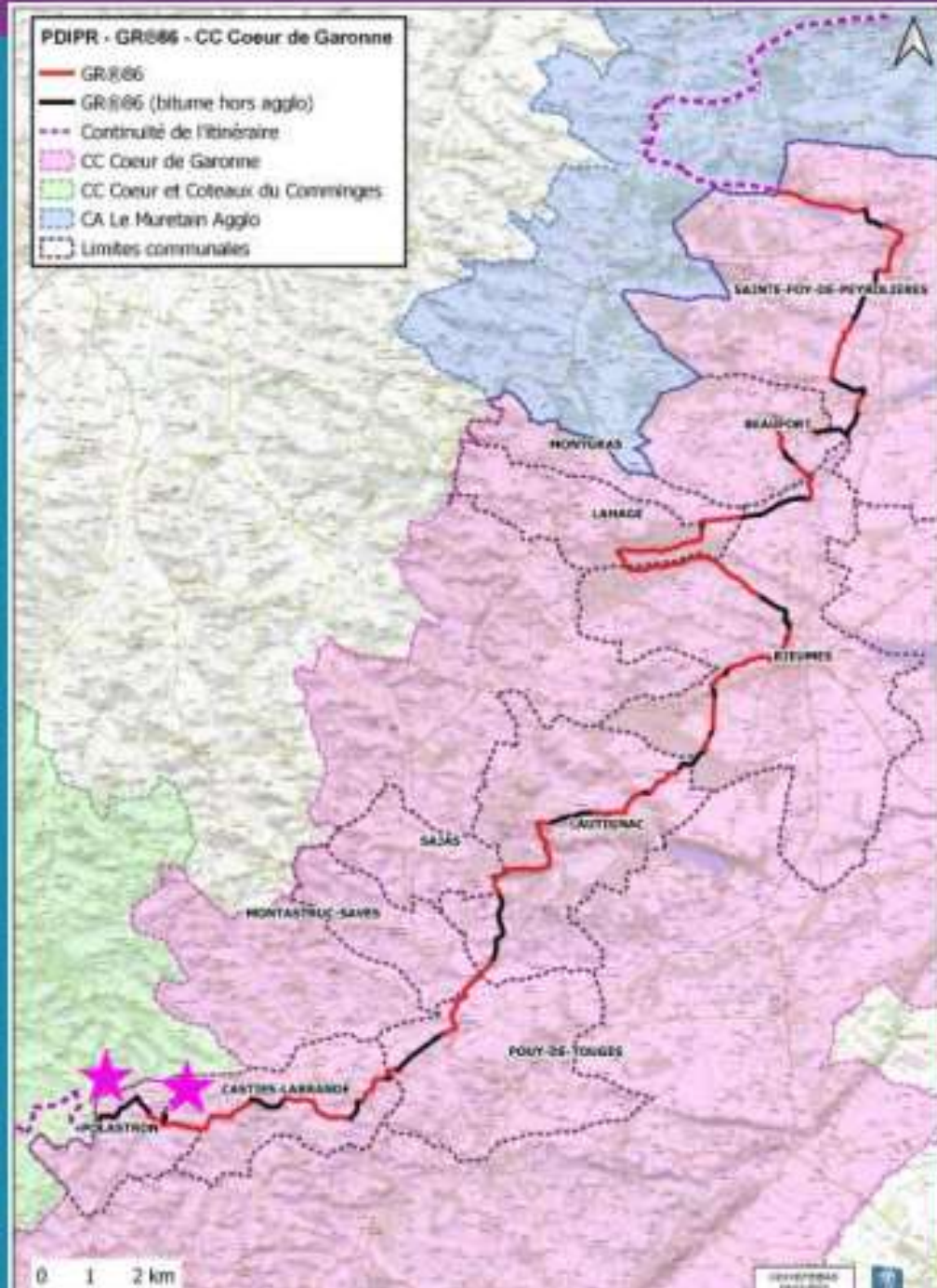
## Présentation de l'itinéraire



### L'itinéraire historique:

- **Création en 2002**
- **Longueur : 277 km (source FFRP)**
- **69 communes du 31**
- **1 commune du 65 (Loures Barousse)**
- **7 EPCI du 31 - 1 EPCI du 65**
- **Homologation GR® sans inscription au PDIPR**
- **Rappel critères homologation GR® pour 2022 :**
  - **Max 30% itinéraire total en bitume hors agglo**
  - **Et nécessité d'hébergements tous les 25 km + services**

# Cœur de Garonne



**1 Canton :**

- Cazères

**11 communes**

## Constat

**Linéaire total : 46,5 km**

**dont 13 km de bitume hors agglo (28%)**

**Foncier : 16 conventions de passage**

**★ : Problèmes de sécurité**

**NB : Dans les récapitulatifs par communes, l'acronyme « UP » fait référence aux Unités Paysagères de l'Atlas départemental des paysages de la Haute-Garonne**  
<https://paysages.haute-garonne.fr>

## SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES



## Planning prévisionnel



PDIPR : 2023 à 2025 sous réserve des conventions



Travaux : 2025



Pose de la signalétique : 2025



Balisage et homologation : 2023 à 2025



Inauguration : 2025



### 13. Approbation d'une délibération de principe relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage du GR 86 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue de son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

- le Conseil Départemental de Haute-Garonne, en collaboration avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne et les communes concernées par le tracé, souhaite à très court terme **inscrire le GR 86** reliant, pour la partie départementale, Toulouse à Bagnères-de-Luchon **au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**.
- Le **département est désigné** par la loi comme le **maître d'ouvrage du PDIPR** mais les communes concernées, propriétaires des chemins, doivent délibérer pour les inscrire au plan.
- La **commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières** est concernée par une partie du tracé du GR 86 et doit donc, si elle le souhaite, **déléguer la maîtrise d'ouvrage** des chemins répertoriés sur son territoire **au Conseil Départemental de la Haute-Garonne** en partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.



# 13. Approbation d'une délibération de principe relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage du GR 86 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue de son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

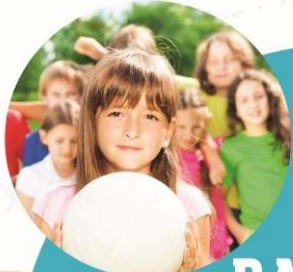
## Proposition:

**APPROUVER**, sur le principe, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des chemins ruraux de la commune répertoriés sur le GR 86 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions tripartites et tous les documents se rapportant à ce dossier.







# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



## SOMMAIRE

### PRÉSENTATION DE COEUR DE GARONNE

#### MOYENS GÉNÉRAUX

- Accueil et standard
- Finances
- Ressources humaines et prévention
- Informatique
- Archives
- Commande publique
- Communication

#### ÉDUCATION

- Petite enfance
- Enfance jeunesse

#### COHÉSION SOCIALE

- Action sociale
- Accompagnement et aide à domicile
- Portage de repas
- Prévention seniors

#### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement économique
- Culture
- Tourisme
- Habitat-Aménagement du territoire
- Mobilité

#### ENVIRONNEMENT

- Gestion des déchets
- Voirie
- Equipements sportifs
- Services techniques



**PRÉSENTATION  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
COEUR DE GARONNE**



# COEUR DE GARONNE EN 2022

Comme chaque année, je suis fier de vous présenter le rapport d'activité de la communauté de communes Coeur de Garonne, véritable photographie des actions menées au cours de l'année 2022.

C'est un document de référence qui donne une vision complète des avancées de la collectivité.

Ce rapport est présenté dans chaque conseil municipal des 48 communes qui composent Coeur de Garonne.

En 2022 Coeur de Garonne a mis en oeuvre, projeté ou étudié certains projets avec un seul objectif, celui de développer notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Paul-Marie BLANC  
président de la communauté  
de communes



# LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire est présidé par Paul-Marie BLANC. Il est composé de 87 élus intercommunautaires représentant les 48 communes en fonction de leur démographie.

## Les commissions

Ce sont des instances qui étudient et proposent des projets au bureau.

Elles sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux.

14 commissions thématiques ont été créées par le conseil auxquelles s'ajoutent les commissions spécifiques telles que la commission d'appel d'offres (CAO), la commission locale d'évaluation des charges de transfert (CLECT), la délégation de service public (DSP), la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

## Le bureau

C'est un organe consultatif qui participe à la définition des actions de la communauté de communes et propose les orientations budgétaires correspondantes.

Il est composé du président, et de 14 vice-présidents, élus par les conseillers communautaires.

## Le conseil communautaire

C'est l'instance délibérante qui administre la collectivité selon l'intérêt communautaire.

Pour les communes de 1000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct au cours des élections municipales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le maire est le conseiller communautaire désigné.



## En 2022

<b>87</b> conseillers communautaires	<b>11</b> conseils communautaires	<b>14</b> commissions thématiques	<b>262</b> délibérations
<b>14</b> vice-présidents	<b>11</b> bureaux communautaires	<b>53</b> réunions de commissions	<b>35</b> décisions

# LES COMPÉTENCES

## OBLIGATOIRES

1. Aménagement du territoire
2. Développement économique et touristique
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
4. Aires d'accueil des gens du voyage
5. Collecte et traitement des déchets
6. Plan climat air énergie territorial (PCAET)
7. Eau

## SUPPLÉMENTAIRES

8. Habitat
9. Voirie
10. Action sociale d'intérêt communautaire
11. Equipements sportifs (stades et gymnases)
12. Espaces France services
13. Sentiers de randonnée
14. Culture
15. Communications électroniques (numériques)
16. Enfance - jeunesse
17. Petite enfance
18. Promotion énergies renouvelables
19. Animaux errants



**274**  
**agents au**  
**31/12/2022**

# DES PROJETS STRUCTURANTS

## Projet éducatif et social de territoire

L'année 2022 marquait la fin de ce premier projet contractualisé avec la CAF, le Conseil départemental et la MSA. Afin de co construire un nouveau projet pour les 5 prochaines années (2023-2027), un diagnostic partagé comprenant un questionnaire aux habitants (847 réponses), un questionnaire jeunes (179 réponses), a été réalisé pour mieux appréhender les besoins. Des journées de co construction ont suivi, regroupant élus, partenaires associatifs et institutionnels, agents de Cœur de Garonne pour proposer des orientations et actions. Deux thématiques viennent enrichir le futur projet : la culture et l'emploi. Les résultats des enquêtes sont consultables sur le site internet ([www.cc-coeurdegaronne.fr/dialogue-citoyen](http://www.cc-coeurdegaronne.fr/dialogue-citoyen))

## Egalité femmes hommes

Cœur de Garonne s'est fortement engagée pour l'égalité des femmes et des hommes avec un plan d'actions triennal 2023-2025 comprenant :

- la création d'ambassadeurs de l'égalité et d'actions de sensibilisation
- un diagnostic sur le territoire (dans le cadre du diagnostic CTG)
- la lutte contre les stéréotypes grâce à la valorisation des métiers
- la mise en place du télétravail qui permet d'articuler vie de famille et vie professionnelle
- l'insertion de clauses spécifiques dans la commande publique et dans toutes les fiches métiers
- la lutte contre les violences faites aux femmes
- des actions de communication
- l'éducation (éducation non genrée, égalité dès le plus jeune âge, éducation au numérique...)
- l'emploi des femmes (développement des accueils petite enfance, insertion professionnelle...)

Le rapport est consultable sur le site internet ([www.cc-coeurdegaronne.fr/intercommunalite/egalite-femmes-hommes](http://www.cc-coeurdegaronne.fr/intercommunalite/egalite-femmes-hommes))

## Territoire 100% inclusif

• 437 enfants sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sur le territoire, ce qui représente une augmentation de 45% entre 2017 et 2020. Cette meilleure prise en compte du handicap est liée au repérage, au diagnostic fait par les professionnels de la petite enfance ainsi qu'à l'accompagnement des familles dans la reconnaissance des différences. Ce travail continue dans les accueils de loisirs. Les équipes d'animation et les coordinations sont formées pour l'inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM). Des référents handicap ont été nommés dans les accueils de loisirs.

• L'office de tourisme intercommunal a renouvelé sa marque Tourisme & Handicap sur son bureau d'information touristique de Cazères et projette de labelliser ses 2 autres bureaux à Martres-Tolosane et à Rieumes.

## Contrat local de santé

Grâce au label territoire inclusif, un contrat local de santé a été mis en place à l'échelle du Pays Sud Toulousain. La création d'un forum des professionnels médico-sociaux et de santé, la semaine d'information sur la santé mentale et la mise en place de consultations mémoire ont constitué les actions phare de 2022.



# MOYENS GÉNÉRAUX





## ACCUEIL ET STANDARD

Si le siège de la communauté de communes est basé à Cazères, l'accueil est réparti sur 3 sites :

Maison du Touch à Rieumes  
Maison des Pyrénées au Fousseret  
Maison du Campet à Cazères

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

### FAITS MARQUANTS 2022

- Installation d'un système de gestion des appels téléphoniques avec un seul numéro d'entrée pour les 3 sites : 05 61 91 94 96
- Tous les agents d'accueil ont travaillé à la co construction d'une charte d'accueil



# FINANCES

## FAITS MARQUANTS 2022

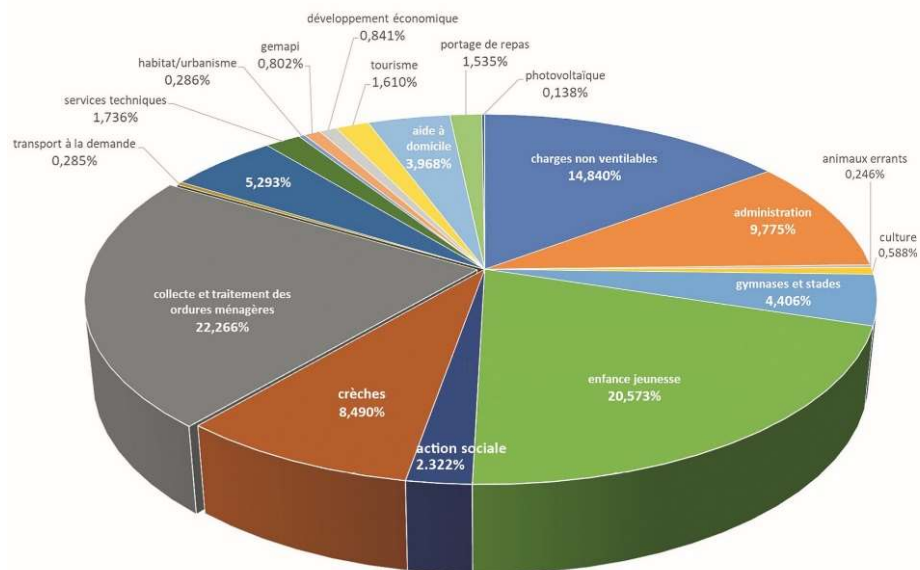
• A la crise sanitaire, s'est ajoutée une crise énergétique. Il en résulte une augmentation des coûts d'électricité de 39% et de carburant de 14%. La valorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% a entraîné une augmentation de la masse salariale.

## CHIFFRES CLÉS

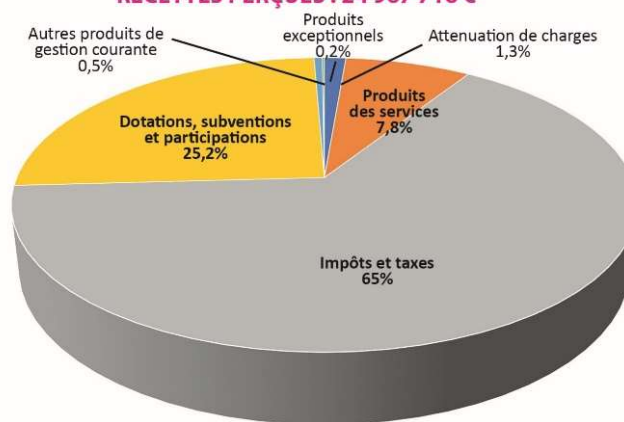
**Fonctionnement : 24 220 303 €**  
dont charges de personnel : 9 358 135 €

**Investissement : 7 172 977 €**  
Remboursement de la dette : 1 012 618 €

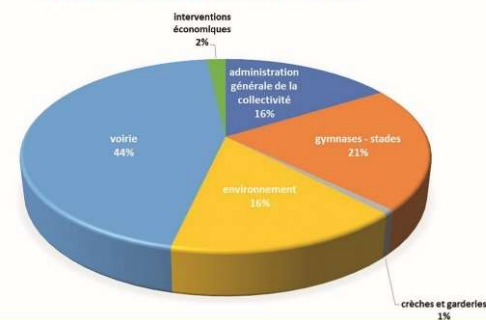
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 24 220 303€



## RECETTES PERÇUES : 24 967 716 €



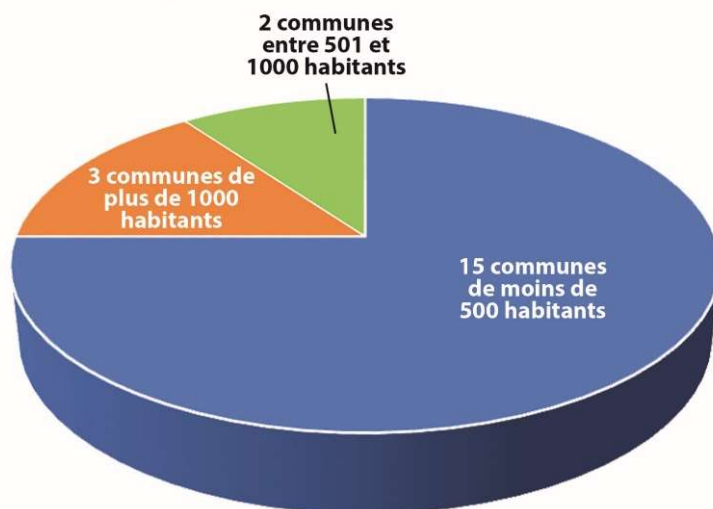
## INVESTISSEMENT : 7 172 977 €



## FONDS DE CONCOURS

En 2019, la communauté de communes Cœur de Garonne a choisi de s'engager pour plus de solidarité et de coopération intercommunale. Ainsi, chaque année, elle inscrit dans son budget une enveloppe de fonds de concours pour soutenir plus particulièrement les plus petites communes du territoire.

### RÉPARTITION PAR COMMUNE



### LISTE DES TRAVAUX

Beaufort	Travaux de rénovation des façades de la mairie et de la salle des fêtes
Boussens	Travaux de réfection de la toiture de la salle de sports
Casties-Labrande	Travaux de pose d'une bâche à incendie
Couladère	Achat d'un limiteur sonore pour la salle des fêtes
Forgues	Travaux d'extension du cimetière
Francon	Travaux de réfection du muret aux abords de la mairie et de l'église
Fustignac	Travaux d'adressage de la commune
Gratens	Travaux de réaménagement du secrétariat de la mairie
Lautignac	Changement du chauffage de la salle des fêtes
Le Pin Murelet	Travaux de rénovation de la façade de la Mairie
Le Plan	Création d'une aire de jeux pour les jeunes et remise en conformité de l'éclairage du terrain de pétanque attenant
Lescuns	Travaux de rénovation du terrain de sports
Martres-Tolosane	Travaux de création d'un espace public et d'aménagement de la place du général de Gaulle pour espace Angonia
Mauran	Projet de vidéo protection
Montoussin	Travaux de rénovation de la voûte principale de la toiture l'église
Palaminy	Achat d'activité supplémentaire pour l'aire de jeux
Pouy-de-Touges	Travaux de réfection de la toiture de la mairie
Sainte-Foy-de-Peyrolières	Construction d'un groupe scolaire - tranche 2
Sajas	Travaux de rénovation des sols de la salle des fêtes
Sénarens	Travaux de rénovation et de consolidation de l'ancien moulin

# RESSOURCES HUMAINES ET PRÉVENTION

## FAITS MARQUANTS 2022

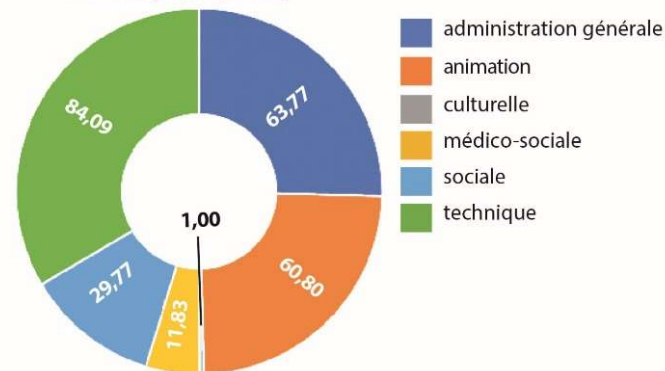
Mise en oeuvre des 1607 heures  
 Création d'une cellule alerte concernant les actes de violence  
 Constitution d'un groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes  
 Mise en oeuvre du complément indemnitaire annuel (CIA)  
 Mise en oeuvre du télétravail

## CHIFFRES CLÉS

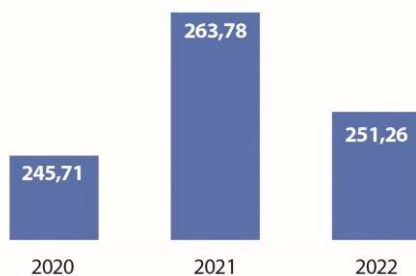
Nombre de courriers reçus : 1073  
 Nombre d'arrêtés/contrats : 1186 (58% d'augmentation)  
 Réunions des instances représentatives du personnel :  
 3 comités techniques et 3 CHSCT



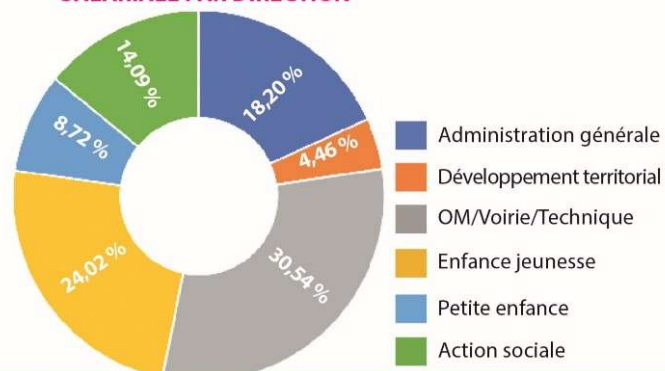
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR FILIÈRE (31/12/2022)



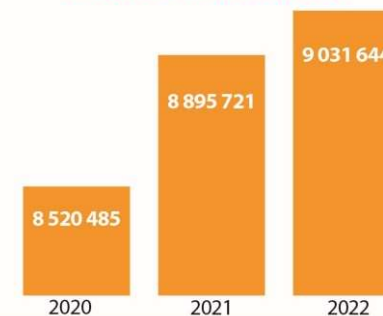
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (au 31 décembre)



RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR DIRECTION



ÉVOLUTION DES CHARGES NETTES DE PERSONNEL (€)



# COMMANDE PUBLIQUE

## FAITS MARQUANTS 2022

- Les obligations mises en place par le décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021 (issu de la loi dite loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ont engendré une montée en puissance de la réglementation autour de l'achat durable. Parmi les nouvelles obligations qui s'imposent concernant certaines catégories d'achats, il conviendra que ceux-ci intègrent une part de matières recyclées et/ou soient issus du réemploi ou de la réutilisation.

La première application de cette obligation a été le marché ayant pour objet l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion.

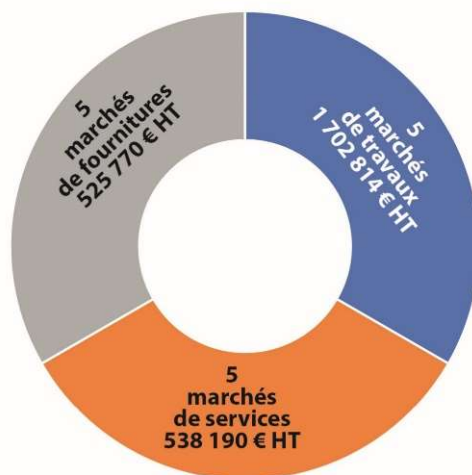
Plus récemment, le travail de préparation du marché de vêtements de travail entre aussi dans le champ d'application de la loi et de son décret.

- L'impact de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, consacre le levier de la commande publique comme contributeur majeur au développement durable.

Afin de respecter les obligations d'objectifs de développement durable au plus tard d'ici août 2026, les marchés publics de la collectivité intègrent des conditions d'exécution et des critères d'analyse des offres prenant en compte des caractéristiques environnementales.



## LES MARCHÉS



## LES DOSSIERS DE SUBVENTION DÉPOSÉS

- Aménagement ZA Lherm
- Travaux de réhabilitation ALSH Lherm
- Travaux d'aménagement d'un terrain synthétique Complexe Malaret sur la commune de Cazères
- Organisation du festival Coeur Estival
- Travaux d'aménagement et matériels pour 6 crèches
- Travaux et matériels pour les lieux d'accueil enfants parents du Fousseret et de Sainte-Foy-de-Peyrolières
- Signalétique des zones d'activités

Montant perçus en 2022 : 767 328,28 €

## LES DOSSIERS ASSURANCES

Renouvellement de l'ensemble des marchés assurances au 1er janvier 2022 : dommages aux biens, responsabilité civile, véhicules à moteur, protection juridique et protection fonctionnelle.

A noter : une hausse significative du montant des primes d'environ 70% (majoritairement due à une augmentation des cotisations responsabilité civile et véhicules à moteur).

**Remboursements perçus : 108 486 €**



## INFORMATIQUE

### FAITS MARQUANTS 2022

- Interconnexion des sites principaux au travers de la fibre optique
- Interconnexion des bureaux d'information touristique au travers d'antennes Wi-Fi
- Refonte de la politique de sécurité du réseau
- Installation de la nouvelle solution de téléphonie IP sur sites interconnectés
- Installation de trois nouveaux serveurs physiques
- Création d'un groupe de référents informatique
- Mise en place d'un outil de gestion des demandes
- Préparation et mise en production des outils nécessaires au projet télétravail
- Passage d'un marché d'achat de matériel informatique

### LES PERSPECTIVES 2023

- Extension du télétravail
- Rénovation du parc des machines du service enfance jeunesse
- Refonte des arborescences informatiques conformément au RGPD
- Interconnexion des déchèteries et des services techniques à l'infrastructure centralisée
- Changement des 3 baies de brassage
- Mise en place d'un circuit de réemploi du matériel informatique



## ARCHIVES

### FAITS MARQUANTS 2022

- 16 journées d'intervention en communes
- 3 versements d'archives par les services (5,40 mètres linéaires intégrés)
- 2 bordereaux d'élimination visés par les archives départementales (33,40 mètres linéaires détruits)
- 61 communications de documents d'archives aux services
- 27 registres reliés (1982-2016)
- Aide à la réalisation des arborescences des services

### LES PERSPECTIVES 2023

- Intensification des interventions dans les communes intéressées
- Etude d'un logiciel d'archivistique
- Préparation d'un projet de système d'archivage d'électronique

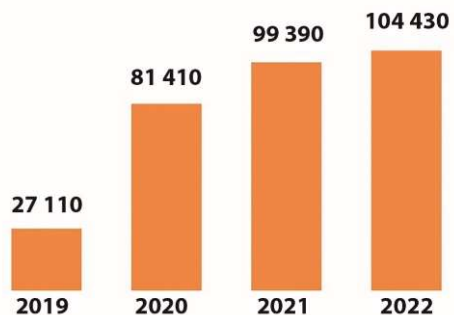


# COMMUNICATION

## FAITS MARQUANTS 2022

- 20 plaquettes (action sociale, enfance jeunesse, développement économique, gestion des déchets)
- 1 vidéo
- 3 journaux intercommunaux
- 1 rapport d'activité
- 19 revues de presse
- 300 colis pour les agents
- 6 commissions
- 12 lettres internes
- 4 cafés de bienvenue pour les nouveaux agents
- 1 soirée interne en septembre

## NOMBRE DE VISITES DU SITE INTERNET



## LES RÉSEAUX SOCIAUX

-  146 posts  
4 861 visites de la page  
494 followers (72% de femmes)
-  57 posts  
1213 vues de la page  
407 abonnés
-  162 actualités  
1300 abonnés

# 2

personnes

# 162

actualités sur le site



# ÉDUCATION





# PETITE ENFANCE

## FAITS MARQUANTS 2022

### • Délégation de service public

Depuis le 1er janvier 2022, la Mutualité Française Haute-Garonne est le nouveau délégataire de la délégation de service public des 8 crèches et de la micro-crèche pour une durée de 5 ans. Des temps de travail réguliers se sont organisés pour s'assurer de la qualité de service rendu.

### • Appels à projets

Le service a répondu à plusieurs appels à projets en 2022 :

- Projet régional santé environnement (PRSE)
- Prévention et lutte contre la pauvreté
- 1000 premiers jours
- Actions éducatives et artistiques avec le Pays Sud Toulousain

### • Espace Ecoute Parents

Dans le cadre d'une expérimentation, une permanence a été mise en place en juin 2022 en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et l'École des parents et des éducateurs. Elle est ouverte un jeudi après-midi tous les 15 jours avec une psychologue qui accueille les parents qui le souhaitent.

### • Les relais

Les relais d'assistants maternels deviennent des relais petite enfance

### • Les rencontres parentalité

- Atelier Créatectura : 7 mai – Sainte-Foy-de-Peyrolières - Animé par Irene Fernandez, architecte et musicienne- inventrice du concept Créatectura
- « Les crises et les colères du jeune enfant : comment les gérer ? » - 18 juin - Cazères - Animé par Nadine Denard : psychomotricienne
- « Plaisir, découverte et équilibre : l'alimentation du tout petit » - 19 novembre – Rieumes en lien avec le PRSE - Animé par Laurene Metges-gammas, diététicienne réseau REPOP

### • Créatectura

Projet artistique mis en place en 3 temps :

1. Formation en ligne des 4 animatrices des relais petite enfance.
2. Accueil de l'artiste sur des matinées d'éveil au relais petite enfance Savès.
3. Visioconférence « CREATECTURA : l'expérimentation et le jeu à travers l'art » avec 23 participants.

131

personnes  
dont 16 mises à  
dispositif

479

enfants accueillis  
en crèche

344

ateliers organisés  
par les relais  
petite enfance



### • Zoom sur le métier d'assistant maternel

Grâce à un partenariat avec Pôle emploi Muret et Saint-Gaudens, le métier d'assistant maternel a été mis en valeur avec deux réunions rassemblant les 80 conseillers Pôle emploi puis deux ateliers « KIOSQUE » ouverts aux demandeurs d'emploi. Les relais petite enfance ont ouvert leurs portes à cette occasion.

### • Portes ouvertes aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Les 6 et 13 décembre, les accueillantes ont ouvert les LAEP aux professionnels du territoire et aux partenaires. Ces rencontres, pensées dans le cadre de l'appel à projet pour la lutte contre la pauvreté, ont permis aux professionnels du soin et de l'accompagnement des familles aux besoins spécifiques d'échanger avec l'équipe sur la nécessité de penser différemment l'accueil. Ce travail de partenariat se poursuivra en 2023.

### LES PERSPECTIVES 2023

- Poursuite du projet de création de locaux petite enfance partagés (relais petite enfance et lieu d'accueil enfants parents) avec la médiathèque de la commune de Martres-Tolosane
- Délégation de service public : sollicitation d'un organisme de contrôle comme prévu dans le cahier des charges et rencontre de la commission DSP
- Travail en transversalité avec le service enfance jeunesse sur le projet CREATECTURA et les formations en commun. Développement du projet avec l'installation d'un laboratoire éphémère (Cazères) et un laboratoire permanent (Rieumes).
- Formations transversales dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre la pauvreté/1000 premiers jours » pour les professionnels
- Semaine petite enfance en mars 2023 accueil des parents, des enfants et des assistants maternels
- Ecriture des projets dans le cadre du renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'agrément des LAEP Papote et Gigote et la Parenthèse sur le deuxième semestre 2023.
- 3 rencontres parentalité prévues sur 2023
- Renouvellement de l'agrément des relais petite enfance délivré par la CAF pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

### DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE PETITE ENFANCE



# ENFANCE JEUNESSE

## FAITS MARQUANTS 2022

### • **Projet éducatif de territoire (PEdT)**

Renouvellement du PEdT et du plan mercredi pour 2022-2025.

### • **Séjours**

Seulement 2 séjours hiver ont été maintenus et 73 enfants sont partis à cause des suites de la crise sanitaire et de l'incertitude du maintien des séjours.

4 séjours été, dont le premier séjour pour les 3-5 ans, ont été proposés.

16 jeunes de 11-15 ans ont participé aux colos apprenantes. Les tarifs étaient très attractifs car accompagnés dans le cadre de l'appel à projet.

### • **L'éducation artistique et culturelle (EAC)**

Cette année, 514 enfants et jeunes ont pu participer à plusieurs projets culturels et artistiques.

### • **Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**

3 projets ont été menés par les ALAE et ont impliqué 132 enfants et parents.

### • **Programme régional santé et environnement (PRSE)**

Lancement d'un projet de sensibilisation à l'éducation alimentaire et environnementale en allant à la découverte du territoire. Au programme des accueils de loisirs : jardinage, compostage, visites à la ferme, ateliers culinaires, dégustations...

### • **L'éducation numérique**

Formation des ambassadeurs du numérique, l'acquisition de matériel (imprimante 3D, drones, casques de réalité virtuelle...) et l'organisation du 1<sup>er</sup> Trophée du numérique le 6 juillet pour 118 enfants de 7 à 10 ans, 83 jeunes de 11 à 18 ans et 55 adultes.

### • **Inclusion**

47 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ont été accueillis. Une nouvelle classe ULIS a ouvert sur l'école des Capucins à Cazères venant compléter le réseau existant sur notre territoire (Martres-Tolosane, Rieumes et Bérat).

### • **Ouverture de l'ALSH à Sainte-Foy-de-Peyrolières**

L'ouverture du nouveau groupe scolaire, à la rentrée 2022, a permis de proposer 100% des activités péri et extra scolaires sur la commune gérées par la MJC de Lherm. Les vacances d'hiver et de printemps étaient organisées sur l'accueil de loisirs de Lherm, avec la mise en place d'une navette pour les familles.

199

agents dans les  
accueils en régie dont  
120 mis à disposition

3 873

enfants accueillis  
en ALAE et ALSH  
dont 2 328 en régie

515

jeunes accueillis dans les  
espaces jeunes



## LES PERSPECTIVES 2023

- La mise en oeuvre du PEdT et du plan mercredi  
Enfance : préparation de la charte sur le bien accueillir adaptée à chaque commune  
Jeunesse : création de l'évènement par, avec et pour les jeunes du territoire le 3 juin 2023 à Saint-Elix-le-Château.

- Le Projet Numérique  
Ouverture d'une ligne d'écoute numérique pour les parents et les jeunes sur un créneau de 3h/mois, le 1er samedi de chaque mois, de 15h à 18h.

- Le marché séjours  
Dans le cadre du nouveau marché séjours, il a été choisi le prestataire suivant : Libre Cours.  
A partir des vacances d'été 2023, il est proposé 2 formes de séjours :
  - Des séjours encadrés par les équipes d'animation et de direction de la communauté de communes
  - Des séjours encadrés par Libre Cours

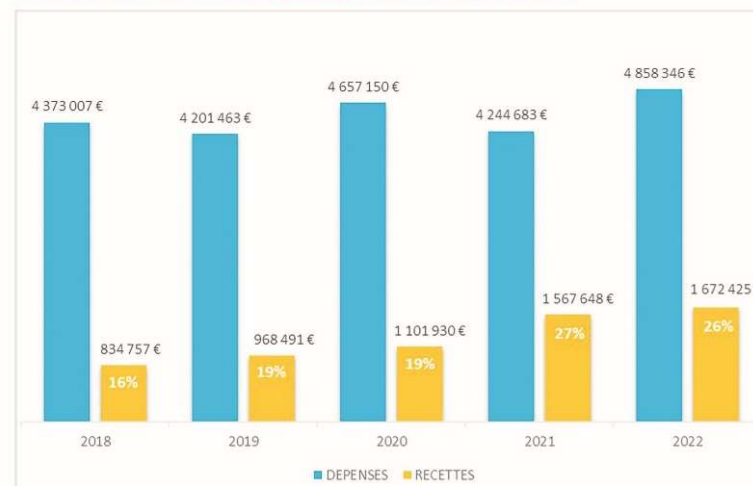
- Le marché jeunesse  
Renouvellement (juin 2023) du marché jeunesse pour les espaces jeunes de Bérat et de Cazères. Rattachement de l'espace jeunes de Martres-Tolosane au lot Cazères /Martres-Tolosane.

- Créatectura  
Formation interne afin d'expérimenter les méthodes éducatives du projet.

- L'éducation artistique et culturelle (EAC)  
De nouveaux projets transversaux culturels et artistiques sont au programme de 2023



## DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE



# COHÉSION SOCIALE



# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## FAITS MARQUANTS 2022

771

rendez-vous

253

personnes  
accueillies

34

communes  
représentées

### Hébergement de transition

Le service a saisi Haute-Garonne ingénierie/ATD. Il paraît à présent intéressant de modifier le règlement et le contrat de mise à disposition de l'hébergement et d'envisager une modification de l'intérêt communautaire afin que la dénomination du lieu soit mieux adaptée à sa vocation.

### Travail sur les impayés d'énergie

Depuis le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, les fournisseurs d'énergie informent les communes et/ou services sociaux des cas d'impayés, d'interruption ou de réduction de puissance.

La procédure de traitement des situations n'était pas harmonisée à l'échelle intercommunale.

En 2023, une procédure sera définie avec les communes afin de pouvoir aider au mieux les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'électricité.

### Projets et actions collectives

- Mise en place d'actions sur le territoire dans le cadre du réseau d'appui et d'accompagnement à la parentalité.
- Suite à la participation de Coeur de Garonne au plan régional santé environnement (PRSE), un travail en transversalité a été mis en place avec l'accueil de loisirs de Martres-Tolosane, l'espace de vie sociale, et la prévention seniors. Des actions de sensibilisation aux circuits courts, au « zéro déchet » et à l'agriculture biologique ainsi que des partages de recettes « anti-gaspi » ont été organisées. 35 participants à la journée cueillette et 10 à l'atelier cuisine.
- Partenariat avec la Maison de Solidarités de Cazères afin d'organiser une journée sur le logement et l'énergie. Cette action sera renouvelée en 2023 avec la participation de la Maison pour Tous et du service enfance jeunesse.



**Mercredi 26 octobre**  
14h Visite de la ferme du Matet à Martres-Tolosane  
15h30 Vente directe à la ferme

**Jeudi 27 octobre**  
10h Atelier cuisine, confection d'un menu équilibré et anti-gaspi  
12h Auberge espagnole et partage de recettes à la Maison pour Tous à Cazères

Ateliers gratuits  
Inscription obligatoire  
07 71 36 53 05  
06 14 80 15 33

Plan Régional Santé Environnement



# ACCOMPAGNEMENT ET AIDE À DOMICILE

## FAITS MARQUANTS 2022

### Manque de personnel

Les demandes de prises en charge sont en hausse mais le nombre d'heures d'intervention diminue. Malgré plusieurs campagnes de recrutement, un important manque de personnel rend impossible la mise en place de la totalité des plans d'aide alloués. Pour la deuxième année consécutive, une aide à domicile a obtenu son diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social grâce à une formation en apprentissage. Cette dernière a été titularisée au sortir de sa formation.

### Contrat avec le CD31

Contractualisation d'un contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental pour la période 2023 - 2026 visant à améliorer la qualité de vie au travail des aides à domicile.

### Partenariat

Renforcement du partenariat avec les professionnels médico-sociaux du territoire dans le cadre de l'amélioration et de la coordination des prises en charge. Forte collaboration des communes qui mettent à disposition des locaux pour permettre aux équipes de secteur de se réunir régulièrement.

### Assistance à maîtrise d'ouvrage

Mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude et l'optimisation de l'organisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile de la communauté de communes Cœur de Garonne.

## PERSPECTIVES 2023

- Négociation auprès du Conseil départemental pour un passage en tarification administrée
- Mise en œuvre des actions dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Réflexion sur les modalités de mise en œuvre de la réforme des services à domicile (Art.44 - Loi N°2021-1754 du 23/12/2021) qui vise à renforcer ces services et à favoriser un accompagnement de qualité des personnes concernées.

184

bénéficiaires  
en moyenne  
par mois

33 199

heures  
d'intervention

28

aides à domicile



# PORTAGE DE REPAS

## FAITS MARQUANTS 2022

### Lancement d'un nouveau marché

Rédaction du cahier des charges avec un groupe de travail composé d'élus et attribution du marché à un prestataire unique pour l'ensemble du territoire : la société VITAME sous-traitant la livraison à La Poste.

### Modification de l'organisation des tournées

Les repas sont livrés 4 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Cette nouvelle organisation conduit l'équipe à travailler de manière très rapprochée avec les livreurs qui doivent s'assurer que les repas sont consommés le bon jour et qu'ils ne séjournent pas dans les frigos.

### Révision des tarifs et du règlement

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois afin de réviser les tarifs qui n'avaient pas été augmentés depuis 2019.

Les barèmes du quotient social ont été révisés pour prendre en compte l'inflation et la hausse des prix. La nouvelle grille tarifaire rentre en application au 1er janvier 2023.

Depuis le 1er janvier 2022, les bénéficiaires du portage de repas peuvent profiter d'un crédit d'impôts éligible sur les dépenses liées aux frais de transport.

Le règlement du service est harmonisé sur tout le territoire.

### Tests qualité

Chaque mois, 4 convives sont invités à venir goûter et donner leur avis sur les repas servis. Le groupe de goûteurs est constitué d'élus et d'habitants souvent issus des ateliers prévention Coeur de Garonne

### Réunions avec les prestataires

Chaque trimestre, La Poste, la société VITAME et Coeur de Garonne se réunissent pour assurer un meilleur suivi et faire évoluer le service en fonction des remontées de terrain.

**Mobilisation des élus** pour réaliser l'enquête de satisfaction et distribuer les cadeaux de fin d'année.

**Travail sur les impayés** avec la conseillère en économie sociale et familiale du service action sociale pour un traitement plus adapté aux situations.

43 383

repas servis

137

bénéficiaires en  
moyenne par mois

42

communes  
desservies par le  
portage de repas



### Prix du repas en fonction du quotient social

Quotient social	Tarif
≤ à 800€	5.82
De 801 à 999€	6.82
De 1 000 à 1 199€	7.69
De 1 200 à 1 500€	8.24
> à 1 500€	8.61



# PRÉVENTION SENIORS

## FAITS MARQUANTS 2022

• En réponse à l'appel à candidature du fonds d'appui pour des territoires innovants senior, une subvention a été accordée pour favoriser l'accès des seniors à la programmation du festival Cœur Estival

• Cette année, des seniors de Cœur de Garonne ont pu découvrir un Escape Game sur les 5 sens avec MPS Expertise et réaliser un mini stage de 2 jours sur la nutrition et l'activité physique avec la Mutualité Française. La Poste de son côté, a proposé des ateliers numériques.

• En décembre 2022, des aidants du Gers sont venus présenter une pièce écrite par leur soin, à partir de leur vécu d'aidants. A l'issue de la représentation, un documentaire retraçant leur histoire a été diffusé et la salle a pu échanger avec le groupe autour d'une collation. Cet évènement a permis de réunir une cinquantaine de personnes parmi lesquelles des jeunes de la MFR de Mane qui ont pu aborder la thématique des aidants d'une autre façon et des aidants qui se sont portés volontaires pour participer à une nouvelle action qui verra le jour en 2023 : la pause-café des aidants.

• **Le café des seniors** s'adresse aux retraités non dépendants de 60 ans et plus qui habitent le territoire de Cœur de Garonne. Il a pour objectif de proposer des temps d'échange et d'information sur divers sujets autour de la thématique du bien vieillir mais aussi de l'apprentissage des outils numériques grâce notamment, à l'intervention de la conseillère numérique.

• **Les ateliers sport santé** sont proposés aux personnes de plus de 65 ans pour les aider à se préserver de la perte d'autonomie et prendre goût à la pratique d'une activité sportive adaptée tout en créant du lien social. Le partenariat engagé avec le Comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire de la Haute-Garonne (CODEP EPGV 31), a permis de poursuivre les ateliers sur les communes de Cazères, Le Fousseret, Sainte-Foy-de-Peyrolières et Martres-Tolosane et de proposer des séances de marche active ou nordique.

• 8 ateliers « **Au fil des saisons** » ont été mis en place autour du jardinage, de la cuisine, du jeu, du loisir créatif... Certaines animations ont été co-animées avec des partenaires du territoire. Ce programme s'est déplacé sur les secteurs de Cazères, Rieumes et Le Fousseret. Il a permis aux participants d'échanger, de rompre l'isolement, de créer du lien social. Le partenariat avec le lycée du Savès s'est poursuivi.

• Poursuite du partenariat avec Midi Pyrénées Prévention, association qui regroupe des caisses de retraite et finance des actions de prévention en direction des seniors. Un cycle de 6 modules de 2h30 proposant de la sophrologie, des ateliers mémoire, équilibre, nutrition est ouvert à un groupe de 12 à 15 personnes.

646

participants aux  
activités seniors

31

randonnées  
adaptées



# FRANCE SERVICES

## FAITS MARQUANTS 2022

**Arrivée d'une conseillère numérique** et mise en place de permanences pour désengorger les France Services et se rapprocher des habitants les plus éloignés des services numériques

**Déménagement** de l'espace France services Cazères à la case de Montserrat inaugurée le 24 juin.

**Développement du réseau PASIP** (premier accueil social inconditionnel de proximité) qui renforce le lien créé avec les partenaires et rend les échanges plus fluides. Le PASIP a optimisé l'accueil, l'orientation et le parcours des usagers.

**Journées Portes Ouvertes** du 3 au 14 octobre pour une meilleure connaissance des France services et des permanences accessibles aux usagers. Présence renforcée des partenaires sur les 2 sites avec des stands tenus par la CAF, la Sécurité Sociale. Présence sur les marchés de Martres-Tolosane, Rieumes et Cazères.

**Journée des secrétaires de mairie** les 8 et 10 novembre 2022 pour renforcer le partenariat avec les secrétaires de mairie du territoire Cœur de Garonne, et leur apporter une meilleure connaissance du service.

**Petit déjeuner des partenaires** le 29 novembre qui a permis aux France services de faire connaissance avec les partenaires nationaux et locaux, de leur présenter leurs missions toujours dans une optique d'amélioration des échanges. Des ateliers ont été menés afin de réfléchir ensemble aux limites d'accompagnement des usagers par les agents.

**Des permanences supplémentaires** sont mises en place telles que l'accueil fiscal de proximité proposé par la DGFIP à France services Cazères (tous les lundis après-midi).

### Accessibilité

Création d'une tournée supplémentaire du TAD (transport à la demande) pour faciliter l'accès à France services Cazères le vendredi.



Inauguration France services Cazères

**Appropriez le numérique !**

Besoin d'aide pour vos démarches numériques ? **service gratuit** Une conseillère numérique vous accompagne !

- Accompagnement dans les démarches numériques
- Aide à la création de comptes
- Appui à l'usage des services numériques
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Appui à l'accès à l'information
- Appui à la maîtrise des outils numériques
- Appui à la maîtrise des outils numériques

Contact : 06 82 10 14 48

# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## FAITS MARQUANTS 2022



### Emploi

- Création d'un service emploi de proximité avec recrutement d'un chargé de relations entreprises-emploi.  
2 axes stratégiques :
  1. Accompagnement des entreprises
    - Accompagnement dans les démarches de recrutement et diffusion de leurs offres d'emploi
    - Recherche de profils en adéquation et mise en relation avec les demandeurs d'emploi
    - Information sur les mesures pour l'emploi
  2. Accompagnement des demandeurs d'emploi :
    - Accompagnement individualisé vers l'emploi
    - Mise en relation avec les employeurs locaux et orientation vers les partenaires
    - Information sur la formation professionnelle
- Signature d'une charte d'engagement avec les services de l'État pour la mise en œuvre du dispositif national « 1 jeune, 1 solution », qui porte l'objectif de relancer l'emploi des jeunes.



### Zone d'activité de Lherm (2<sup>nd</sup>e tranche)

- Démarrage de l'aménagement
- Approbation du cahier des charges et du règlement de lotissement
- Rencontres et échanges avec les porteurs de projet intéressés pour l'acquisition d'un terrain.

### Soutien aux acteurs du développement économique

Soutien aux associations et organismes œuvrant au développement des activités économiques, dans le cadre notamment des conventions de partenariat mises en place.

- BGE : organisme proposant des couveuses d'entreprise, un dispositif permettant de tester son projet de création d'entreprise.
- Initiative Comminges : organisme délivrant des prêts à taux zéro pour les projets de création, développement et reprise d'entreprises.
- GEST : groupement des entrepreneurs du Sud Toulousain, œuvrant à fédérer et accompagner les entreprises locales et à encourager l'emploi local.

- FD CIVAM : association visant à valoriser et soutenir l'entrepreneuriat en secteur agricole, à maintenir le tissu d'activités agricoles et à accompagner la création d'activités agricoles.
- Solidarité Paysans : association accompagnant les agriculteurs en difficulté, oeuvrant ainsi au maintien des activités économiques agricoles sur le territoire.
- Coopérative d'activités et d'entrepreneurs Impuls'ions : organisme permettant à un porteur de projet de tester son activité au sein d'un collectif avec un statut d'entrepreneur salarié.

#### Soutien aux entreprises

- Renouvellement de la convention de délégation d'une partie de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental pour 2 années supplémentaires
  - Engagement de la communauté de communes dans le programme d'investissements de renforcement du réseau de gaz pour permettre l'insertion du biométhane, et ce afin de permettre la réalisation des projets de méthanisation émergents sur le territoire.
- Ce programme d'investissements va permettre la création d'un équipement appelé « rebours », permettant la compression du gaz et l'insertion du biométhane. Le soutien financier prévisionnel de Coeur de Garonne est plafonné à 1 200 000 €, et sera réévalué en fonction du plan de financement du rebours, tel qu'évalué par la Commission de régulation de l'énergie.

#### Politique locale du commerce et soutien aux circuits courts

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association La Brique Rose, pour le lancement d'une filière lait en circuit-court sur la Haute-Garonne.
- Les éleveurs ayant pris part à cette démarche se sont mobilisés pour le développement de l'alimentation locale et durable, une meilleure rémunération des agriculteurs et le développement d'une agriculture raisonnée, alliée au bien-être animal.

#### Territoires d'Industrie

- Signature d'une convention de partenariat entre les 7 intercommunalités du Territoire d'Industrie Comminges-Nestes pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT).
- Cette démarche consiste à mettre en place un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences, à partir d'une stratégie partagée d'anticipation au vu des enjeux des territoires.



Signature de la convention

#1jeune1solution



# CULTURE

## FAITS MARQUANTS 2022

### Éducation artistique et culturelle

- 3 projets enfance :
  - « Pousse-pousse » : dédié au public de maternelle, avec un spectacle autour de l'environnement qui mêle le conte, jeu de marionnettes et jeu d'acteurs. Des ateliers ont permis de prolonger le sujet du spectacle, avec la fabrication de personnages à base de terreau et de graines à germer.
  - « Cirkomcha » : spectacle et atelier pour les élémentaires, autour de la découverte de l'univers du cirque, avec la compagnie Cirkomcha (école de cirque à Cazères).
  - « Lire ensemble » : projet intergénérationnel de lecture à voix haute avec les artistes de la compagnie Une Barque sur l'Océan. Moment de rencontre et de partage entre des enfants et des seniors autour de textes de théâtre, dans le but de créer des liens entre générations. Restitution en public de tous les groupes à Saint-Élix-le-Château en décembre 2022.
- 2 projets jeunesse :
  - « Parcours musiques urbaines » : rencontre avec des musiciens professionnels, découverte de leurs univers musicaux et expérimentation grâce à des ateliers artistiques et techniques menés par les artistes. En partenariat avec la Maison de la Terre, Bel Air et 4 artistes professionnels.
  - « Parcours culture nippone » pour permettre aux jeunes de s'initier au dessin manga avec des artistes locaux, à la calligraphie japonaise, aux arts martiaux et à la cuisine japonaise.
- 1 projet senior :
  - « Les Mots à la Bouche » : partager et faire découvrir différentes recettes culinaires personnelles par le biais de l'écriture, de la mémoire et du souvenir. Avec une représentation de « La Cuisine des Auteurs », spectacle théâtral et gourmand + 3 ateliers d'écriture et 3 ateliers culinaires.
- Signature de la convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, qui vise à co-construire une politique commune autour de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle du Pays Sud Toulousain, avec un soutien financier de la DRAC Occitanie. Lancement du projet « Createctura » soutenu par la DRAC.

514

participants aux actions  
d'éducation artistique  
et culturelle

84 300 €

versés aux  
associations culturelles



Lire ensemble



Parcours musiques urbaines



Les Mots à la Bouche

### Subventions aux associations culturelles

- 31 structures associatives et 38 projets culturels subventionnés
- 2 associations en cours de conventionnement : La Maison de la Terre et Avancez Culturel
- Mise en place d'un nouveau conventionnement : avec l'association PAHLM, pour le développement de ses projets autour de l'art contemporain

### Lecture publique

- Démarche lancée autour de l'élaboration d'un Contrat Territoire Lecture, pour un partenariat entre les communes, Cœur de Garonne et l'État autour de projets de développement de la lecture :
  - Dans le cadre de la phase de diagnostic, diffusion d'un questionnaire pour consulter les habitants du territoire sur leurs pratiques et habitudes de fréquentation des bibliothèques, et sur leurs attentes pour orienter les services de demain : 296 réponses reçues
  - Accompagnement et expertise de la médiathèque départementale pour la structuration du projet
  - Rencontre organisée avec les bibliothèques et médiathèques de Cœur de Garonne pour travailler sur les propositions d'actions.

### • Cœur Estival, 4ème édition

750 - 800 festivaliers accueillis dont 180 inscrits sur les visites patrimoine et 111 randonneurs aux balades accompagnées

33 exposants sur les marchés de producteurs et 32 artistes accueillis

10 179 € de dépenses artistiques

Pour la première fois, Cœur Estival a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental et de la Caisse d'allocations familiales (fonds d'appui)



23 juillet à Saint-Elix-le-Château



20 août à Marignac-Laspeyres



3 septembre à BousSENS

# TOURISME

## FAITS MARQUANTS 2022

### Présence de l'office de tourisme

Environ 950 personnes touchées sur ces événements

- À la foire internationale de Toulouse en avril
- Au village départ du Tour de France à Saint-Gaudens en juillet
- Sur le festival Agitaterre à Lahage en juillet
- Sur les trois dates de Cœur Estival pendant l'été
- Sur les campings de Martres-Tolosane et de Casties-Labrande, et sur le parc de loisir Tépacap au cours de l'été
- Au Salon des Arts et du Feu de Martres-Tolosane en novembre
- Au salon Pyrénicimes à Pibrac en novembre
- Hausse de la fréquentation des bureaux d'informations touristiques.
- Dans le cadre de la démarche qualité, renouvellement en 2022 du label Tourisme & Handicap sur les 4 déficiences pour le bureau d'information touristique de Cazères

### Partenariats

Reconduite de la journée de rencontre des agents des offices de tourisme du Pays Sud Toulousain au mois de mai

### Communication

- Accueil d'une alternante au sein de l'équipe, afin de développer les missions de promotion touristique : notamment sur la création de supports de communication et l'animation des réseaux sociaux.
- Développement de la fréquentation du site Internet :
  - 8 000 visites recensées sur la page d'accueil
  - 6 000 visites de la page sur les chemins de randonnée, 2ème page la plus consultée
- Mise en place de présentoirs avec documentation touristique sur des points relais identifiés sur le territoire (prestataires touristiques, commerces, mairies, lieux culturels), afin de relayer la communication de l'office de tourisme.
- Participation au Facebook live « La Haute Garonne part en live » organisé par le Comité Départemental du Tourisme à Martres-Tolosane le 18 octobre (+ de 70 000 vues)

275

kilomètres de sentiers de randonnée

5 354

personnes renseignées



### NOMBRE DE VISITES DANS LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

	BIT Cazères	BIT Martres	BIT Rieumes
2021	1689	2305	586
2022	2155	2598	601
	+466	+293	+15



### Boutiques

Ajout de produits pour étoffer les boutiques et offrir une meilleure visibilité au travail des prestataires locaux :

- Livres sur le patrimoine local
- Produits cosmétiques issus de producteurs de Cœur de Garonne (lavande de Forgue)
- Produits liés à la pratique de la randonnée
- Papeterie, accessoires, goodies

### Patrimoine

- 4 visites commentées réalisées par l'office de tourisme, au centre d'interprétation du patrimoine à Martres-Tolosane et à Saint-Élix-le-Château
- Edition d'une brochure commune avec les offices de tourisme du Volvestre et du Bassin Auterivain pour valoriser les événements proposés à l'occasion des journées européennes du patrimoine sur le territoire Sud Toulousain

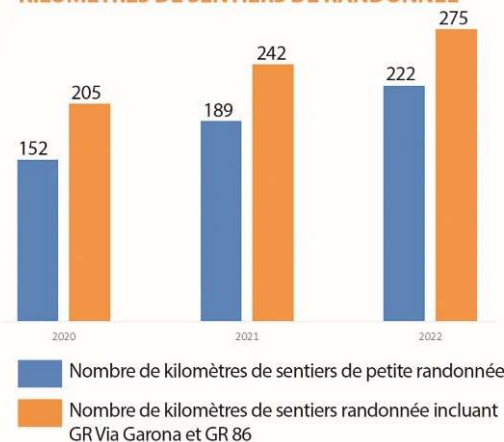
### Randonnées

- En 2022, création et balisage de 3 nouveaux sentiers de randonnées :  
Le sentier de la forêt sur la commune de Rieumes (12,5km), le sentier du ramier sur la commune de Palaminy (4,5km) et le sentier « Entre Nère et Louge » sur la commune de Francon (8,9km) + modification du tracé du sentier du Lac de Parayre sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières
- Organisation de circuits itinérants accompagnés dans le cadre de Cœur Estival : Circuit à vélo et trottinettes avec Amarok Ride à Saint-Élix-le-Château et découverte du nouveau sentier à Marignac-Laspeyres
- Balade commentée en bord de Garonne avec le SMGALT\* à Bouspens
- Organisation de 4 « randonnées inaugurales » pour valoriser les nouveaux itinéraires créés sur le sud du territoire :
- Coordination du travail sur le développement d'un itinéraire pour la route européenne d'Artagnan : 8 communes traversées
- Création de 3 « boucles vélo » pour valoriser les itinéraires cyclo
- Remplacement de 3 nouvelles passerelles pour la mise en sécurité des itinéraires du secteur nord : à Savères, Lautignac et Poucharramet
- Réaménagement et sécurisation du belvédère de Le Pin-Murelet
- Débroussaillage et nettoyage du site la table d'orientation de Cassagnau à Marignac-Laspeyres

\* SMGALT : syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge et Touch



### KILOMÈTRES DE SENTIERS DE RANDONNÉE



Randonnée inaugurale à Marignac-Laspeyres

# HABITAT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## FAITS MARQUANTS 2022

### Subventions aux documents d'urbanisme des communes :

1 subvention versée dans le cadre du soutien aux démarches d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme : 1 183 € versés à la commune de Mauran pour l'élaboration de son schéma d'assainissement.

### Établissement Public Foncier (EPF) :

Signatures de conventions opérationnelles et pré-opérationnelles pour permettre la réalisation des projets fonciers et de réhabilitation de logements portés par les communes, avec l'appui et le portage financier de l'Établissement Public Foncier.

### Petites Villes de Demain :

- Arrivée d'un chef de projet pour la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain sur les communes de Cazères, Martres-Tolosane et Rieumes. Ce programme a pour ambition d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.
- Actions mises en œuvre en 2022 :
  - Étude sur le développement d'une stratégie de revitalisation commerciale au sein des centres-bourgs des 3 communes. L'objectif est de construire un plan d'actions opérationnel pour lutter contre la vacance commerciale et redynamiser les centres-bourgs. Il permettra d'alimenter le projet de revitalisation du territoire, dont la signature est prévue en 2023.
  - Étude sur les logements vacants sur les 3 communes : observations de terrain et vérification des données sur les logements vacants, campagne de contact auprès des propriétaires, enquêtes auprès des consommateurs et des commerçants
  - Stratégie de rénovation énergétique du parc bâti communal et intercommunal sur les 3 communes, avec l'appui du Pays Sud Toulousain : identification des priorités
  - Stratégie de valorisation du patrimoine foncier communal, avec l'appui du bureau d'étude Espelia
  - Étude d'avant-projet d'aménagements cyclables sur Cazères et Martres-Tolosane, dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME : réalisation du dossier de candidature et accompagnement des communes dans leurs projets
  - Lancement d'une opération de réhabilitation de façades sur Cazères et Martres-Tolosane, dans le cadre des contrats Bourg-Centre signés avec la Région Occitanie

**1 660 000 €**  
d'engagement financier  
avec l'EPF

**3**  
communes dans le  
dispositif petites  
villes de demain

Commune	Type de convention	Engagement financier EPF	Objet de l'intervention EPF
Martres-Tolosane	Pré-opérationnelle	500 000 €	Études foncières + acquisitions bâti ancien en centre-bourg
Lherm	Opérationnelle	600 000 €	Acquisition bâti ancien pour logements
Le Plan	Opérationnelle	230 000 €	Acquisition bâti ancien pour logements
Bérat	Opérationnelle	330 000 €	Acquisition bâti ancien pour commerces + logements
Total engagement financier EPF		1 660 000 €	



# MOBILITÉ

## FAITS MARQUANTS 2022

- Mise en œuvre d'un nouveau marché de prestations de service pour l'organisation du transport à la demande, à compter du 1er juin 2022.

- Travail mené toute l'année sur l'optimisation du transport à la demande afin d'améliorer le service par rapport aux besoins des habitants, faciliter les connexions avec les trains et les lignes de bus LIO :
  - Prise de contact avec les usagers pour un avis qualitatif sur la gestion du service : 46 utilisateurs du transport à la demande identifiés et contactés par téléphone. 29 entretiens téléphoniques ont pu être réalisés (taux de réponse 63%)
  - Mise en place d'un comité d'usagers, pour créer un espace de dialogue avec les usagers du transport à la demande dont les objectifs sont de faire remonter les informations concernant le fonctionnement quotidien du service, recueillir les besoins et échanger sur les perspectives d'amélioration du transport à la demande. 2 réunions organisées
  - Analyse du fonctionnement des transports à la demande dans d'autres collectivités.

- Réponse à l'appel à projet « grandir en milieu rural » lancé par la Mutualité Sociale Agricole, pour proposer un développement du transport à la demande permettant un accès facilité aux espaces jeunes.

- Mise en place d'un partenariat pour faciliter le transport des jeunes vers les permanences de la Mission Locale. Travail mené pour faire correspondre les horaires des permanences aux horaires de fonctionnement du transport à la demande et faire connaître le service auprès des bénéficiaires de la Mission Locale.

### Transports régionaux :

Analyse de la fréquentation, des horaires et de la desserte des lignes de bus régionales LiO, pour évaluer les modifications à demander à la Région Occitanie afin d'améliorer la desserte en transports

### Communication :

- Développement et actualisation des informations sur la mobilité disponibles sur le site internet de Cœur de Garonne, avec création de contenus par thématique :
  - Transport à la demande
  - Cars interurbains
  - Trains
  - Covoiturage / Bornes de recharge électrique
  - Aides à la mobilité



# ENVIRONNEMENT



# GESTION DES DÉCHETS

## FAITS MARQUANTS 2022

### Tarification incitative

La mise en place de la tarification incitative a été la principale activité du service : De la finalité de l'étude, déployant les grilles tarifaires de tous les acteurs de notre territoire, enregistrant les comptes usagers, dimensionnant les besoins des matériels et les implantations pour orchestrer l'orientation de ce projet, au déploiement du dispositif le 1er janvier 2023.

Des réunions d'information auprès des habitants, des permanences de distribution du nouveau matériel, mais aussi de sensibilisation face aux interrogations qu'un tel déploiement pouvait susciter, ont été organisées.

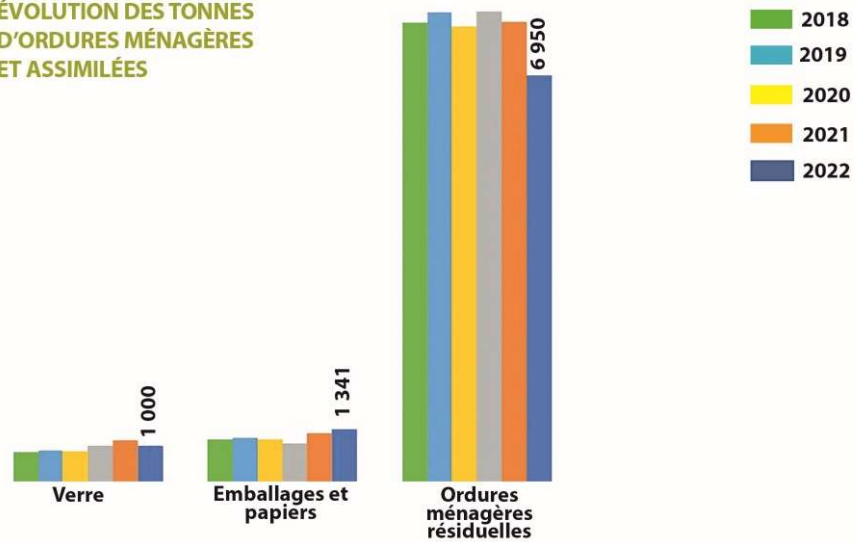
- Organisation de 11 réunions publiques de présentation dans les communes dont 1 en visioconférence
- Création des grilles tarifaires avec un groupe de travail
- Enregistrement de plus de 20 000 comptes usagers
- Organisation de 135 jours de permanences de distribution du matériel de collecte (bac et badges pucés) dans les communes et les déchèteries.



### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



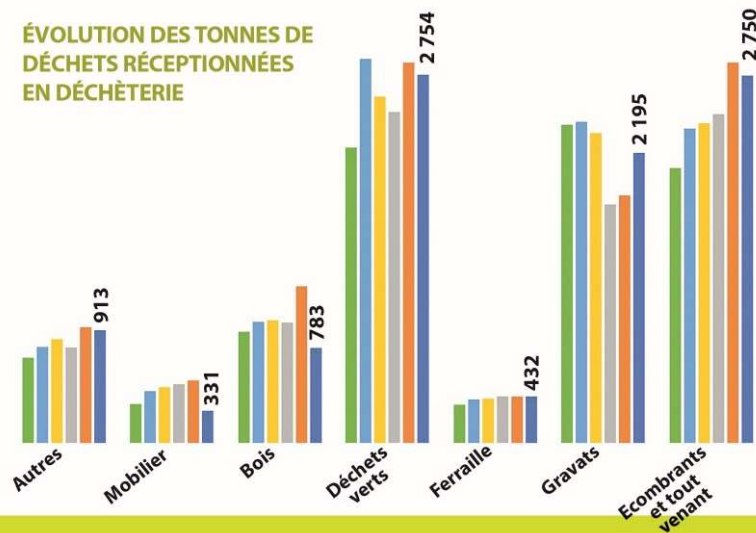
### ÉVOLUTION DES TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



### PERSPECTIVES 2023

- Le lancement de la tarification incitative au 1er janvier 2023 entrainera beaucoup de modifications de fonctionnement telles l'ajustement des tournées, la mise en place du nouveau système de facturation, mais aussi l'installation des nouvelles colonnes d'apport volontaire en accord avec les mairies dont certaines colonnes enterrées dans les centres bourg.
- Au 1er janvier 2023, tous les emballages se trieront. Une grande campagne sur les extensions de consigne de tri sera diffusée dans tous les foyers. Cette extension des consignes de tri permettra de diminuer la quantité de déchets jetés dans les ordures ménagères.
- La réglementation sur les bio-déchets qui sera en vigueur au 1er janvier 2024, entrainera la mise en place de composteurs collectifs. En 2023, Coeur de Garonne lancera une phase de tests sur 10 communes du territoire afin d'optimiser l'utilisation de ces composteurs.

### ÉVOLUTION DES TONNES DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS EN DÉCHÈTERIE



## VOIRIE

### FAITS MARQUANTS 2022

• Les objectifs du service ont été axés sur les travaux d'investissement du pool routier avec un effort sur la réactivité et la présence des techniciens sur le terrain. Un redécoupage par technicien a été fait de façon à avoir une meilleure organisation dans la programmation des travaux. Une mise en sécurité d'un ouvrage d'art a également été mise en place avant le lancement des travaux fin 2022.

• Le service a également lancé une campagne de rebouchage de nids de poule en enrobé projeté.  
Coût de l'opération : 140 000€ TTC

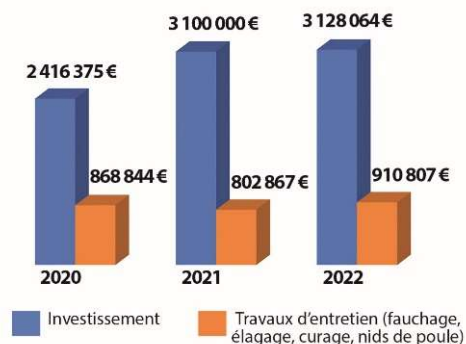
### FINANCEMENT

La communauté de communes se substitue aux communes et perçoit les subventions au travers du « pool routier investissement » du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Au travers du transfert de compétence, les communes versent une « participation » (attribution de compensation) à hauteur des charges qu'elles assumaient avant le transfert.

Enfin le budget général de la communauté de communes équilibre le reste des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES



878

dossiers instruits

3 128 064 €

investis dans des travaux d'amélioration

5 199

heures effectuées par les agents communaux mis à disposition



Remplacement de l'ouvrage de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Enrobé rue du stade à Martres-Tolosane



Chemin des Palanques au Fousseret

## VOIRIE

### FAITS MARQUANTS 2022

• Les objectifs du service ont été axés sur les travaux d'investissement du pool routier avec un effort sur la réactivité et la présence des techniciens sur le terrain. Un redécoupage par technicien a été fait de façon à avoir une meilleure organisation dans la programmation des travaux. Une mise en sécurité d'un ouvrage d'art a également été mise en place avant le lancement des travaux fin 2022.

• Le service a également lancé une campagne de rebouchage de nids de poule en enrobé projeté.  
Coût de l'opération : 140 000€ TTC

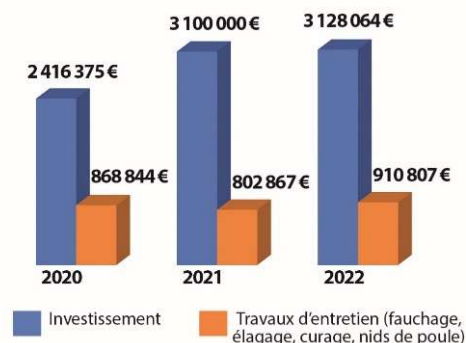
### FINANCEMENT

La communauté de communes se substitue aux communes et perçoit les subventions au travers du « pool routier investissement » du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Au travers du transfert de compétence, les communes versent une « participation » (attribution de compensation) à hauteur des charges qu'elles assumaient avant le transfert.

Enfin le budget général de la communauté de communes équilibre le reste des dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES



878

dossiers instruits

3 128 064 €

investis dans des travaux d'amélioration

5 199

heures effectuées par les agents communaux mis à disposition



Remplacement de l'ouvrage de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Enrobé rue du stade à Martres-Tolosane



Chemin des Palanques au Fousseret



# SERVICES TECHNIQUES et ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

## FAITS MARQUANTS 2022

### Travaux équipements sportifs :

- Démarrage des travaux de l'aire de jeux pour les entrainements à Rieumes.
- Réalisation d'un terrain synthétique à Lherm.
- Pose d'un filet pare-balls à Pouy-de-Touges.
- Création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique au collège de Cazères.
- Fin des travaux du gymnase du lycée de Cazères.
- Pose d'un abri de 40m<sup>2</sup> devant le club house du stade de football de Rieumes.
- Pose d'un éclairage LED dans les tribunes du stade de rugby de Rieumes.
- Mise en protection du mur d'escalade et installation de portes coupe-feu dans le gymnase de Rieumes.

### Entretien des stades :

- Les travaux d'entretien réguliers des stades se décomposent en plusieurs phases : décompactage, défeutrage si nécessaire, sablage, et regarnissage (semence de graines de pelouse en profondeur). Un programme de fertilisation est réalisé chaque année, comprenant 4 passages d'engrais sur chaque terrain durant l'année civile soit 24 tonnes de granulés : avril, juin, septembre (désherbant sélectif) et décembre pour renforcer la plante avant l'hiver.

### Sentiers de randonnée :

- 33 sentiers entretenus
- 3 nouveaux sentiers ouverts
- 3 poses de passerelles

### Services techniques :

- 154 montages et démontages de barnums
- 43 poses de podiums
- 80 installations de chaises, grilles, barrières ou tables

186

interventions des services techniques

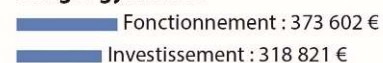
19

tonnes d'engrais pour les stades

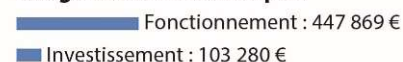
### Budget stades



### Budget gymnases



### Budget services techniques





Communauté de communes Cœur de Garonne  
12 rue Notre Dame - 31 370 RIEUMES  
Tél. 05 61 91 94 96

[www.cc-coeurdegaronne.fr](http://www.cc-coeurdegaronne.fr)

# Présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne



[rapport-activite-sdehg-2022.pdf](#)



## RAPPORT D'ACTIVITÉ



# 2022



# Prochain conseil



**Mardi 21 novembre 2023**



# Prochaines réunions



- **Prochains bureaux:**
  - ✓ 7 septembre 2023
  - ✓ 5 octobre 2023
  - ✓ 9 novembre 2023
  - ✓ 7 décembre 2023
- **Prochains conseils communautaires:**
  - ✓ 21 septembre 2023 Cazères
  - ✓ 19 octobre 2023 Rieumes
  - ✓ 23 novembre 2023 Le Fousseret
  - ✓ 19 décembre 2023 Cazères

